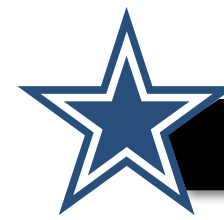




Diversité sexuelle et de genre,
Ressource pédagogique inclusive, Nouveau-Brunswick

INFORMATION ET RESSOURCES POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE

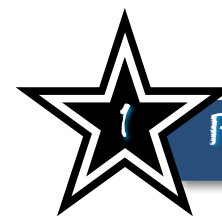


INFORMATION POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE



**diversité =
possibilité**

★		
1.	Pourquoi l'inclusion scolaire est-elle importante?	5
2.	Le saviez-vous?	6
3.	Documentation du Nouveau-Brunswick à l'appui de l'inclusion scolaire	10
4.	Faire des écoles du Nouveau-Brunswick des lieux sécuritaires et inclusifs	20
	Partie 1 : Écoles primaires	
	Partie 2 : Alliances gais-hétéros (AGH) et autres groupes scolaires inclusifs qui s'intéressent aux réalités LGBTQ au secondaire	
	Éléments de réflexion	
	Leadership distributif	
	Apprentissage professionnel	
	Mise en œuvre	
5.	Démystification	42
6.	Création d'une culture d'inclusion scolaire	52
7.	Réponses aux préoccupations liées à l'inclusion des genres	55
8.	Quels moyens l'école peut-elle prendre pour mieux tenir compte des besoins des jeunes transgenres?	57
9.	Modèle de politique scolaire ayant trait aux élèves transgenres	62
10.	Élaboration d'un plan de transition interne : rôle et responsabilités de l'école	67



POURQUOI L'INCLUSION SCOLAIRE EST-ELLE IMPORTANTE?



- | | |
|--|----|
| 11. Réponses à la première enquête nationale d'Égale Canada sur le climat à l'école | 73 |
| 12. Jeu-questionnaire sur les écoles sécuritaires | 75 |
| 13. Résumé de <i>Chaque classe dans chaque école : rapport final d'Égale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes</i> | 79 |

Chaque personne, qu'elle soit une élève, un membre du personnel ou un membre familial d'une communauté scolaire a droit à un milieu scolaire où elle est reconnue, valorisée, respectée et en sécurité. L'inclusion scolaire contribue à réaliser cet objectif en créant un milieu où les identités LGBTQ sont visibles et valorisées.

La recherche démontre à quel point les écoles peuvent comporter des dangers pour les élèves LGBTQ et ceux dont la famille est LGBTQ (Égale, 2011; GLSEN 2012). Si le harcèlement physique et verbal compromet la sécurité, il en va de même pour la culture du silence. Les élèves apprennent à reconnaître ce qui a de la valeur tant par l'action que par l'inaction. Pour quelqu'un, le fait de voir les réalités LGBTQ en milieu scolaire affirme l'existence, la présence et l'acceptation des personnes LGBTQ. Cet aspect de visibilité de cette réalité est essentiel pour les élèves et le personnel qui s'identifient comme LGBTQ et pour les personnes dont la famille est LGBTQ. L'inclusion scolaire crée aussi des espaces sécuritaires dans les écoles en combattant et en réduisant l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité. Tous ces aspects positifs contribuent à faire de l'environnement scolaire un milieu propice à l'apprentissage et au travail où tous les élèves, les membres du personnel et les familles peuvent se sentir en sécurité et où l'on apprend ce que sont le respect et l'acceptation.

Le leadership en matière d'inclusion scolaire comprend la reconnaissance de la présence des personnes LGBTQ et des obstacles qu'elles doivent surmonter à cause de la discrimination, du harcèlement et du silence. L'inclusion scolaire est justifiée dans le contexte de la création d'écoles sécuritaires et respectueuses, aux termes des dispositions de la *Loi sur les droits de la personne* et de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, des politiques 322 et 703 ainsi que des déclarations de principe de l'AEFNB et des recommandations formulées dans le document *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*.

Égale est le seul organisme de bien faisance national voué à la promotion des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans à l'aide de la recherche, de l'éducation et de la mobilisation communautaire. Grâce à notre programme *Des écoles sécuritaires*, nous nous efforçons d'appuyer les jeunes LGBTQ, les personnes perçues comme étant LGBTQ ainsi que les élèves qui ont des familles ou des amis LGBTQ. En outre, le programme vise à aider les éducateurs à faire des écoles canadiennes des milieux d'apprentissage et de travail sécuritaires et inclusifs pour tous les membres de la communauté d'apprentissage. Les ressources du programme *Des écoles sécuritaires* incluent le site Web éducatif national des écoles sécuritaires et de l'éducation inclusive MonAGH.ca, des trousseaux pédagogiques provinciales sur l'inclusion scolaire ainsi que des ateliers. Les statistiques suivantes en démontrent clairement la nécessité.

Selon le document d'Égale « Chaque classe dans chaque école : rapport final de la première enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes » (2011) [en anglais] :

- les trois quarts des élèves LGBTQ et 95 % des élèves trans ne se sentent pas en sécurité à l'école;
- plus du quart des élèves LGBTQ et presque la moitié des élèves trans se sont absentés de l'école parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité;
- nombre d'élèves LGBTQ ne seraient pas à l'aise de s'adresser au personnel enseignant (quatre sur dix), à la direction (six sur dix) ou à leur entraîneur (sept sur dix) au sujet des réalités LGBTQ;
- seulement un élève LGBTQ sur cinq peut s'adresser à un parent sans hésitation au sujet des réalités LGBTQ;
- plus de la moitié des élèves LGBTQ ne se sentent pas acceptés à l'école et presque la moitié disent qu'ils ne peuvent pas y être eux-mêmes. L'attachement à l'école – sentiment d'appartenance à la communauté scolaire – est essentiel en raison de son lien à une suicidalité inférieure (tentatives

de suicide et idées suicidaires) parmi la population étudiante générale et les élèves LGBTQ.

Selon le rapport du GLSEN *Playgrounds and Prejudice* (2012) :

Propos discriminatoires à l'école

- Environ la moitié (45 %) des élèves déclarent entendre des commentaires comme « *that's so gay* » ou « *you're so gay* » [*osti de fif ou maudite tapette*] de la part d'autres enfants à l'école parfois, souvent ou tout le temps.
- La moitié des enseignants (49 %) déclarent entendre des élèves de leur école utiliser des mots comme « fif » ou « tapette » de temps à autre, souvent ou tout le temps.
- Quatre élèves sur dix (39 %) déclarent entendre d'autres jeunes à l'école dire qu'il y a des choses que les garçons ne devraient pas dire ou porter parce que ce sont des garçons, au moins de temps à autre.
- Le tiers des élèves (33 %) déclarent entendre d'autres jeunes dire qu'il y a des choses que les filles ne devraient pas dire ou porter parce que ce sont des filles, au moins de temps à autre.
- La moitié des enseignants (48 %) déclarent entendre des élèves faire des remarques sexistes à l'école au moins de temps à autre.
- Le quart des élèves (26 %) et des enseignants (26 %) déclarent entendre des élèves utiliser des termes comme « *fag* » [*fif*] ou « *lesbo* » [*gouine*] au moins de temps à autre.

Intimidation et sécurité à l'école

- Les trois quarts (75 %) des élèves du primaire affirment que les élèves de leur école sont injuriés, ridiculisés ou intimidés plus ou moins régulièrement (c.-à-d. constamment, souvent ou de temps à autre).
- Un peu plus de la moitié (59 %) des élèves du primaire déclarent se sentir très en sécurité à l'école.
- Plus du tiers (36 %) des élèves du primaire déclarent avoir été injuriés, ridiculisés ou intimidés à l'école au moins de temps à autre cette année.



Le sommaire du rapport d'Égale se trouve à la fin de la section *Renseignements et ressources pour la direction d'école*. Le rapport complet est consultable en ligne à www.MyGSA.ca/YouthSpeakUp [En anglais]

L'apparence physique est le motif d'intimidation, d'injures et du sentiment de ne pas se sentir en sécurité à l'école est celui le plus souvent invoqué.

- 23 % des élèves affirment être témoins d'intimidation et d'injures à l'école si un garçon a une apparence ou un comportement trop féminin, ou qu'une fille a une apparence ou un comportement trop masculin.
- Sept enseignants sur dix déclarent que les garçons de leur école sont intimidés, injuriés ou harcelés très souvent, souvent ou de temps à autre parce qu'ils ont une apparence ou un comportement trop féminin (70 %).

Normes de genre

Les élèves qui ne se conforment pas aux normes de genre traditionnelles sont plus susceptibles que d'autres de subir de l'intimidation ou d'être injuriés et de se sentir moins en sécurité à l'école.

- Presque un élève du primaire sur dix (8 %) affirme ne pas se conformer aux normes de genre traditionnelles – c.-à-d., selon d'autres élèves, des garçons qui ont une apparence ou un comportement féminin ou des filles qui ont une apparence ou un comportement masculin.
- Les élèves qui ne se conforment pas aux normes de genre traditionnelles sont plus susceptibles que d'autres d'être injuriés, ridiculisés ou intimidés au moins occasionnellement à l'école (56 % c. 33 %).
- Les élèves qui ne se conforment pas aux normes de genre traditionnelles sont deux fois plus susceptibles d'affirmer que d'autres élèves ont répandu des rumeurs ou menti à leur sujet (43 % c. 20 %) et trois fois plus susceptibles de déclarer qu'un autre élève les a injuriés ou ridiculisés ou a diffusé des méchancetés à leur sujet sur Internet (7 % c. 2 %).

- Les élèves qui ne se conforment pas aux normes de genre traditionnelles sont moins susceptibles que d'autres de se sentir très en sécurité à l'école (42 % c. 61 %) et plus susceptibles de convenir qu'il leur arrive parfois de ne pas vouloir se présenter à l'école parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité ou qu'ils ont peur (35 % c. 15 %).

Le genre est moins comme suit:



Le genre est plus souvent comme suit:



Extraits de *Playgrounds and Prejudice*, GLSEN,
[http://glsen.org/learn/research/national/
playgrounds-and-prejudice](http://glsen.org/learn/research/national/playgrounds-and-prejudice). [en anglais]



LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick garantit l'égalité des droits et des chances, et reconnaît « le principe fondamental de l'égalité de tous les êtres humains en dignité et en droits, sans distinction (...) de l'orientation sexuelle » (entre autres motifs).

L'orientation sexuelle fait partie des motifs de discrimination interdits depuis 1992. L'identité de genre et l'intersexualité sont protégées implicitement par le motif interdit du sexe depuis 2010. (L'identité et l'expression de genre ainsi que l'intersexualité seront examinées au moment de la révision de la *Loi sur les droits de la personne*.) Cela signifie qu'il est illégal de discriminer ou de harceler quiconque en se fondant sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou perçue. Le droit de ne pas subir de discrimination ou de harcèlement s'applique au milieu scolaire. Tout propos ou comportement vexatoire dont son auteur sait ou devrait savoir qu'il est importun constitue du harcèlement. Ainsi, les blagues homophobes et les allusions sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sont interdites en vertu de cette Loi.

Les comportements ou commentaires discriminatoires peuvent empoisonner l'atmosphère pour tout le monde. La *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick fait en sorte que les élèves, les familles et les membres du personnel enseignant LGBTQ de la province soient protégés et qu'ils soient en droit de s'attendre à vivre dans des milieux scolaires sécuritaires et respectueux. La *Loi* complète est consultable en ligne à <http://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cs/2011-c.171.pdf>.

CONSOLIDER L'INCLUSION POUR CONSOLIDER NOS ÉCOLES

Selon le document *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles, Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick* :

- 6.1.3 Par l'intermédiaire des travaux du CCPPÉ, le MÉDPE renforcera et favorisera la diversité en tant qu'avantage dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Cette position du Ministère sera manifeste dans les programmes d'études et sera concrétisée par la fourniture de ressources, dont des livres et d'autres formes de matériel scolaire présentant un vaste éventail de cultures, d'orientations familiales et sexuelles ainsi que des personnes ayant des déficiences physiques et intellectuelles. Le renforcement des partenariats avec les familles, les associations culturelles et les organismes communautaires deviendra prioritaire.
- 6.2 Les élèves gais, lesbiennes, bisexuels et transsexuels (GLBT) représentent un segment de la population d'élèves qui se heurtent, par tradition, à des problèmes d'équité, dont le harcèlement, l'intimidation physique et psychologique et même l'agression physique à l'occasion. Le MÉDPE, les districts et les écoles doivent veiller à ce que des politiques et des pratiques soient en place pour rehausser la compréhension à l'égard de ces élèves, ainsi que leur acceptation. Elles doivent aussi leur fournir un soutien proactif de même qu'un traitement équitable dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

Le rapport complet est consultable en ligne à <https://www.gnb.ca/0000/publications/comm/LInclusion.pdf>

POLITIQUE 322 - INCLUSION SCOLAIRE

La politique 322 – Inclusion scolaire – stipule que :

5.1 L'inclusion scolaire possède les caractéristiques suivantes :

- Le respect de la diversité des élèves et du personnel scolaire quant à leur race, couleur, croyance, origine nationale, ascendance, lieu d'origine, âge, incapacité, état matrimonial, orientation ou identité sexuelle réelle ou perçue, sexe, condition sociale ou convictions ou activités politiques.

La politique complète est consultable en ligne à <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/322F.pdf>.

POLITIQUE 703 - MILIEU PROPICE À L'APPRENTISSAGE ET AU TRAVAIL

En décembre 2013, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis à jour la politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail. La politique fournit au Ministère, aux districts scolaires et aux écoles un cadre pour « favoriser un milieu propice à l'apprentissage et au travail inclusif, sécuritaire, au respect des droits de la personne et à la diversité. Ce milieu soutient également la lutte contre toute forme de discrimination pour des raisons réelles ou perçues en raison de sa race, sa couleur, sa religion, son origine nationale ou son ethnicité, son ascendance, son lieu d'origine, son groupe linguistique, son incapacité, son sexe, son orientation sexuelle, son identité sexuelle, son âge, sa condition sociale, ses convictions ou activités politiques ».

L'inclusion des adjectifs « réelles » et « perçues » est importante parce que les personnes hétérosexuelles et cisgenres qui sont perçues comme LGBTQ peuvent aussi être la cible d'homophobie, de biphobie et de transphobie.

La politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail – énonce les objectifs suivants :

5.1 Le véritable civisme et la civilité sont donnés en exemple et encouragés dans toute la communauté scolaire. Chaque personne est valorisée et traitée avec respect.

- 5.2 Dans le système d'éducation publique, le personnel scolaire et les élèves ont le droit de travailler et d'apprendre dans un milieu sécuritaire, ordonné, productif, respectueux et libre de harcèlement.
- 5.4 Les élèves ont un sentiment d'appartenance et de lien interpersonnel, ils se sentent appuyés par le personnel scolaire et ont une relation positive avec au moins un adulte dans le système d'éducation.
- 5.5 (...) Chacun des partenaires en éducation, par l'enseignement et l'apprentissage, donne l'exemple et appuie la formation de groupes en milieu scolaire qui favorisent la diversité et le respect des droits de la personne quand un élève ou un membre du personnel le désire (p. ex : les groupes des Premières Nations, les groupes multiculturels, les groupes religieux, les groupes de minorités sexuelles).
- 5.6 Tous les membres de la communauté scolaire apprennent et travaillent ensemble dans une atmosphère de respect et de sécurité, exempte d'homophobie, de racisme et de toute autre forme de discrimination, d'intimidation et de harcèlement. Des procédures et des stratégies appropriées sont en place pour assurer le respect des droits de la personne, appuyer la diversité et favoriser un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant, inclusif et positif pour tous.



5.5 (...) Chacun des partenaires en éducation, par l'enseignement et l'apprentissage, donne l'exemple et appuie la formation de groupes en milieu scolaire qui favorisent la diversité et le respect des droits de la personne quand un élève ou un membre du personnel le désire (p. ex : les groupes des Premières Nations, les groupes multiculturels, les groupes religieux, les groupes de minorités sexuelles).

La partie II de la politique 703 précise ce qui constitue des comportements inappropriés et de l'inconduite. L'inconduite grave inclut l'intimidation, la cyberintimidation, la violence, la propagande haineuse, le harcèlement et toute forme de menace (entre autres choses). Les comportements non tolérés incluent notamment :

1. la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'ascendance, le lieu d'origine, le groupe linguistique, l'incapacité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge, la condition sociale, les convictions ou les activités politiques;
2. les paroles ou les gestes irrespectueux ou inappropriés.

Conformément à la politique 703 et à la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, la direction de l'école a le devoir de donner l'exemple, de favoriser et d'encourager le perfectionnement professionnel du personnel, et de s'assurer que « les mesures qui conviennent ont été prises pour créer et maintenir un milieu sécuritaire, positif et efficace propice à l'apprentissage – notamment un plan visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail qui inclut (entre autres choses) :

- un énoncé d'école sur le respect des droits de la personne et le soutien à la diversité
- les attentes à l'égard du personnel, des élèves, des parents et des bénévoles, de même que leurs rôles et responsabilités. »

La *Loi* complète est consultable en ligne à <http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/E-1.12/E-1.12/se:66>.

La politique complète est consultable en ligne à <http://www.gnb.ca/0000/pol/fj/703F.pdf>.

LA LOI SUR L'ÉDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick stipule que :

14(1)

L'élève a l'obligation

[...]

- (e) de contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage

[...]

- (g) de respecter les droits des autres, et
(h) de se conformer aux politiques de l'école.

27 (1)

Les obligations d'un enseignant employé dans une école comprennent ce qui suit :

- (b.1) mettre en œuvre le plan pour un milieu propice à l'apprentissage et au travail

[...]

- (d) servir d'exemple et encourager chaque élève à être honnête, juste, compréhensif et respectueux envers toutes les personnes,

- (e) être attentif à la santé et au bien-être de chaque élève.

[...]

28(2)

Les obligations du directeur d'une école comprennent ce qui suit :

[...]

- (c) s'assurer que les mesures qui conviennent ont été prises pour créer et maintenir un milieu sécuritaire, positif et efficace propice à l'apprentissage

[...]

- (e) encourager et aider au perfectionnement professionnel des enseignants et autre personnel scolaire de l'école.

La *Loi* complète est consultable en ligne à <http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/E-1.12/E-1.12/se:66>.

L'AEFNB a des politiques sur l'homophobie et l'intimidation.

INTIMIDATION

(Nouvel énoncé, 2014)

Article 1. L'école doit être sécuritaire, accueillante, inclusive et valorisante pour tous les élèves.

Article 2. Les élèves et le personnel scolaire doivent être :

- a) à l'abri de toute forme d'intimidation, de harcèlement, de discrimination et de violence;
- b) traités justement, équitablement et avec dignité;
- c) capables de s'auto-identifier et de s'exprimer librement.

Article 3. L'école doit préparer le jeune à vivre dans une société ouverte, pluraliste et démocratique.

Article 4. L'école et le système scolaire doivent adopter des politiques de lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes tels que l'homophobie, la violence, le harcèlement, la discrimination, etc.

Article 5. L'école doit reconnaître que l'homophobie joue un rôle important dans l'intimidation et le harcèlement.

Article 6. Les programmes d'études doivent tenir compte de référents historiques et culturels permettant de refléter convenablement les réalisations et les contributions des personnes appartenant à une minorité sexuelle.

Note : On entend par minorité sexuelle : l'homosexualité, la bisexualité, la bi-spiritualité, le transgenre, etc.

Article 7. Le personnel enseignant devrait avoir accès à du perfectionnement professionnel pour faire face à l'intolérance sous toutes ses formes.

La politique est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>.

Énoncé de principe de l'AEFNB sur l'homophobie

HOMOPHOBIE

(Nouvel énoncé, 2014)

Note : L'énoncé de principe sur l'homophobie fut développé en complémentarité à l'énoncé de principe sur l'intimidation.

Article 1. Chaque école devrait inclure la prévention de l'homophobie dans son Code de vie.

Article 2. Les enseignantes et les enseignants doivent être sensibles au concept de l'homophobie et par conséquent devraient être en mesure d'aborder le sujet lors des discussions en salle de classe.

Article 3. Certains programmes d'études tels que FPS, de la maternelle à la 12e année, devraient présenter les différentes orientations sexuelles.

Article 4. Le personnel scolaire devrait recevoir la formation afin d'être outillé pour bien intervenir en ce qui concerne l'homophobie.

<http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Homophobie.pdf>.

L'AEFNB a aussi une politique sur le harcèlement.

HARCÈLEMENT

2012

I - Définition

Article 1. Le harcèlement est toute action survenant de manière isolée ou persistante qui porte atteinte à la dignité ou la liberté de choix de la personne visée et que commet une personne qui sait ou qui devrait raisonnablement savoir qu'une telle action est importune ou non désirée.

II – Principes généraux

Article 2. Aucune forme de harcèlement ne doit être tolérée.

Article 3. Toute personne a le droit d'être libre de toute forme de harcèlement et d'être traitée avec respect et dignité.

Article 4. Les élèves, le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent dans les écoles ont le droit d'être protégés contre toute forme de harcèlement.

Article 5. Les victimes de harcèlement doivent disposer de recours, sans crainte de représailles.

Article 6. Chaque cas de harcèlement envers le personnel enseignant doit être dénoncé immédiatement à l'employeur.

III – Responsabilités des membres de la profession enseignante

Article 7. Chaque membre de la profession enseignante est responsable de ses actions.

Article 8. Le personnel enseignant doit collaborer avec quiconque afin d'éliminer toutes les formes de harcèlement.

IV – Responsabilités des autorités scolaires

Énoncé de principe 2

Article 9. Il incombe à l'employeur d'assurer un milieu d'apprentissage et de travail libre de harcèlement où tout le monde est traité avec respect et dignité.

Article 10. Il incombe à l'employeur de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger les élèves, le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent en milieu scolaire de toute forme de harcèlement.

Article 11. Il incombe à l'employeur de mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation, des mécanismes clairs, des profils d'intervention, des stratégies et de la formation afin de munir le personnel enseignant d'outils efficaces pour contrer le harcèlement en milieu scolaire.

Article 12. Il incombe à l'employeur de réviser régulièrement la Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage et au travail afin de prévoir une procédure claire et nette pour rapporter des situations de harcèlement envers le personnel enseignant et pour en assurer les suivis. Cette révision devrait être faite en collaboration avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et les districts scolaires.

Article 13. Il incombe aux districts scolaires d'assurer les services d'une personne formée dans le domaine du harcèlement pour faire la prévention, offrir de la formation au personnel enseignant, recueillir les plaintes et assurer un suivi auprès de l'école et de la victime.

http://www.aefnb.ca/sites/default/files/Harcelement_2012.pdf



FAIRE DES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK DES LIEUX SÉCURITAIRES ET INCLUSIFS

PROGRAMMES D'ÉTUDES INCLUSIFS

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick reconnaît le besoin de programmes d'études qui tiennent compte de la diversité de la population de la province et qui combattent les préjugés et la discrimination. Cela se reflète dans les modifications apportées à la politique 703.

« La Cour suprême du Canada a statué que l'apprentissage de la tolérance est toujours adapté à l'âge et qu'il nécessite l'exposition à des points de vue qui diffèrent de ceux qui sont enseignés à la maison. » **Présentation de la Commission: « Les élèves LGBTQ et la Loi sur les droits de la personne »**, 29 avril 2014.

Chez les élèves plus âgés, la possibilité d'analyser la diversité et les inégalités, et leur représentation dans la société, les médias et les programmes d'études leur fournit des outils efficaces pour reconnaître et dénoncer la discrimination. Chez les plus jeunes, le fait de voir tous les types de familles et de remettre en question les normes de genre rend ces réalités réelles et leur donne l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur la diversité de l'expérience humaine, et d'apprendre à se tenir les coudes. Par ailleurs, le personnel enseignant a la possibilité d'intégrer davantage les réalités LGBTQ en classe en examinant ses propres préjugés et ses choix d'exemples, de ressources, de littérature, de projets (y compris les journées spéciales) et de sujets de discussion (entre autres). Puisque nous apprenons par action et par inaction, il importe d'examiner ce que les programmes d'études contiennent et ce qu'ils omettent.

Selon *Chaque classe dans chaque école : rapport final de la première enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes*, « on considère

généralement que les élèves profitent d'un milieu d'apprentissage plus sain et plus respectueux lorsqu'ils sont inclus dans les programmes d'études, et la plupart des écoles canadiennes ont adopté des mesures pour diversifier un grand nombre de cours et d'y intégrer la diversité ethnique et religieuse de leurs élèves. L'intégration des réalités des élèves LGBTQ s'est avérée beaucoup plus controversée et, sans un mandat, voire l'autorisation des directions d'école et des districts scolaires, la plupart des enseignantes et enseignants hésitent à intégrer un contenu LGBTQ à leur enseignement. Malheureusement, le message explicite ou implicite transmis à bien des élèves LGBTQ est que les autres formes de diversité sont respectables, mais que leurs préoccupations n'ont pas leur place dans une salle de classe » [traduction]. Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter <http://MyGSA.ca/YouthSpeakUp> [En anglais]

L'AEFNB a élaboré des énoncés de principe qui appuient l'inclusion scolaire.

L'énoncé de principe sur l'intimidation stipule ce qui suit :

Article 6 Les programmes d'études doivent tenir compte de référents historiques et culturels permettant de refléter convenablement les réalisations et les contributions des personnes appartenant à une minorité sexuelle. Note : On entend par minorité sexuelle : l'homosexualité, la bisexualité, la bispiritualité, le transgenre, etc.

<http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>

L'énoncé de principe sur l'homophobie stipule que :

Article 3 Certains programmes d'études tels que FPS, de la maternelle à la 12e année, devraient présenter les différentes orientations sexuelles.

<http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Homophobie.pdf>

« Les leçons, projets et ressources connexes devraient permettre aux élèves de se reconnaître dans les programmes d'études... »

Bien avant la maternelle, les enfants sont exposés aux règles strictes des normes de genre et à ce qui arrive lorsqu'on sort des sentiers battus. Nous savons que le harcèlement et l'intimidation commencent au primaire, et que les remarques homophobes, biphobes et transphobes font partie du vocabulaire des élèves du primaire. Qu'ils connaissent ou non le sens de ces mots, ils savent très bien que se faire appeler gai, lesbienne, fif, gouine ou tapette, ou être traités de fille quand on est un garçon constitue une insulte. Ils ressentent aussi l'incidence de ce genre de remarques malveillantes sur les membres de leur famille.

Les insultes et l'intimidation au primaire renforcent les stéréotypes de genre et les attitudes négatives fondées sur l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'incapacité, la race, la religion ou la composition de la famille. Les élèves et le personnel enseignant du primaire signalent l'utilisation fréquente de commentaires dénigrants comme « mongol » et « c'est tellement gai », et la moitié du personnel enseignant interrogé indique que l'intimidation est un « problème grave » parmi ses élèves. L'élève qui ne se conforme pas aux normes de genre traditionnelles présente un risque d'intimidation accru, et est moins susceptible que ses pairs de se sentir en sécurité à l'école. Notre recherche révèle aussi un lien entre les expériences d'intimidation à l'école primaire et une qualité de vie inférieure. [traduction]

(GLSEN, *Playgrounds and Prejudice*: <http://www.glsen.org/sites/default/files/Playgrounds%20%26%20Prejudice.pdf>). [en anglais]

Même si les élèves ne s'identifient pas comme lesbiennes, gais ou bisexuels en début de scolarité, des études suggèrent que la prise de conscience s'opère à un âge plus précoce que par le passé. Selon les chercheurs du Family Acceptance Project,

les adolescents d'aujourd'hui s'identifient comme LGB à l'âge de 13,4 ans en moyenne. En outre, selon certains parents/tutrices et familles, les enfants se reconnaissent gais encore plus jeunes, soit de 7 à 12 ans. De même, on rencontre des enfants transgenres dès la maternelle (Ryan, 2009).



Transgenre(adj.): Désigne une personne qui exprime son genre d'une façon qui diffère des attentes d'autrui. On rencontre aussi genre non conforme, variant, neutre ou fluide, et, plus rarement, indépendant ou créatif sur le plan du genre. En ce qui concerne une personne autochtone, on dit qu'elle est « bispirituelle ».



Songez à utiliser la formule de salutation « Chères familles » dans la correspondance avec les parents/tutrices, afin d'inclure toutes les compositions familiales.

Référence

Ryan, C. Helping Families Support Their Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender (LGBT) Children, Washington (DC), National Center for Cultural Competence, Georgetown University Center for Child and Human Development, 2009.

En décembre 2013, la politique 703 –Milieu propice à l'apprentissage et au travail– a été modifiée pour inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre à la liste des motifs de discrimination illicites. La politique appuie la création d'AGH et mentionne l'homophobie:

- 5.5 Les parents ainsi que le personnel scolaire, le personnel du district et la communauté scolaire comprennent que l'apprentissage des compétences sociales, de l'autodiscipline, du respect d'autrui, de l'empathie, de la compassion et de l'éthique se poursuit durant toute la vie. Chacun des partenaires en éducation, par l'enseignement et l'apprentissage, donne l'exemple et appuie la formation de groupes en milieu scolaire qui favorisent la diversité et le respect des droits de la personne quand un élève ou un membre du personnel le désire (p. ex : les groupes des Premières Nations, les groupes multiculturels, les groupes religieux, les groupes de minorités sexuelles).
- 5.6 Tous les membres de la communauté scolaire apprennent et travaillent ensemble dans une atmosphère de respect et de sécurité, exempte d'homophobie, de racisme et de toute autre forme de discrimination, d'intimidation et de harcèlement. Des procédures et des stratégies appropriées sont en place pour assurer le respect des droits de la personne, appuyer la diversité et favoriser un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant, inclusif et positif pour tous.

Cela dit, il est évident que l'inclusion scolaire et les AGH doivent faire partie du plan des administrations visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail.

Dans Chaque classe dans chaque école : rapport final de la première enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes [en anglais], l'AGH est définie comme suit :

Les alliances gais-hétéros (AGH) sont des clubs étudiants officiels qui comptent des membres LGBTQ et hétérosexuels et, en général, deux membres du personnel enseignant qui servent de conseillers pédagogiques. Les élèves qui fréquentent une école dotée d'une AGH savent qu'ils peuvent aborder les réalités LGBTQ avec au moins un ou deux adultes. L'AGH fournit un lieu sécuritaire essentiel où les élèves LGBTQ et leurs alliés peuvent collaborer pour faire de leur école un lieu plus accueillant pour les élèves de minorité sexuelle et de genre. Certaines AGH portent un autre nom, p. ex. club des droits de la personne ou club de justice sociale pour signaler leur ouverture à des membres non LGBTQ (bien entendu, certains ne sont pas des AGH et ne luttent pas nécessairement contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie). Ce sont souvent des élèves LGBTQ qui prennent l'initiative de mettre une AGH sur pied, parfois une enseignante. Il importe particulièrement de souligner que ces groupes sont des havres de sécurité et de soutien pour les élèves hétérosexuels dont les parents/tuteurs, membres de la famille ou amis sont LGBTQ. Le rapport final d'Égale sur le climat scolaire révèle que :

- 45 % des jeunes dont les parents sont LGBTQ ont subi du harcèlement sexuel à l'école; plus du quart ont subi du harcèlement ou de l'agression physique en raison de l'orientation sexuelle de leurs parents (27 %) ou de leur propre orientation sexuelle ou identité de genre, réelle ou perçue (27 %).
- Presque la moitié (48 %) des jeunes de couleur, LGBTQ et hétérosexuels, ont déclaré ne connaître aucun membre du personnel enseignant ou un autre membre du personnel de l'école qui soutient les élèves LGBTQ; seulement la moitié (53 %) seraient très à l'aise d'aborder les réalités LGBTQ, même avec un ami intime.

« Nous désirons fournir aux élèves plus de pouvoir et les outils appropriés afin de créer une école accueillante et inclusive pour tous. »



ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Plus des deux tiers (70,4 %) de tous les élèves ont entendu des expressions comme « c'est tellement gai » chaque jour à l'école. [traduction]

Le document *Chaque classe dans chaque école : rapport final de la première enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes* fait une constatation importante : « les élèves qui fréquentent des écoles dotées d'une AGH sont nettement plus susceptibles d'indiquer que leur communauté scolaire soutient les élèves LGBTQ, comparativement aux participants provenant d'écoles sans AGH (47,6 % contre 19,8%) ». [traduction]

Cette ressource ainsi que MonAGH.ca contiennent un Guide des AGH pour aider à la création et au maintien de groupes étudiants inclusifs qui s'intéressent aux réalités LGBTQ. Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter <http://mygsa.ca/setting-gsa>.

[En anglais]



Q:

En passant devant le bureau de la directrice l'autre jour, j'ai entendu un parent dire qu'il trouvait inacceptable d'avoir un « club de rencontres » à l'école et qu'il faudrait s'abstenir de projeter certains films en classe. Je n'ai pas entendu la réponse de la directrice. Mais, dans les circonstances, quelle aurait été la réponse appropriée?

R:

La directrice aurait dû saisir l'occasion pour dissiper tout malentendu au sujet du rôle et de la nature des AGH en précisant qu'il ne s'agit pas de « clubs de rencontres », mais de groupes étudiants inclusifs qui s'intéressent aux réalités LGBTQ. Ces clubs soutiennent les élèves LGBTQ, leurs alliés ainsi que les jeunes dont les parents/tutrices ou d'autres membres de leur famille sont LGBTQ. Des définitions approfondies se trouvent à la section *Termes et concepts* du site Web national d'Égale sur les écoles sécuritaires et l'éducation inclusive, *MonAGH.ca*, ou dans le présent document. Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter <http://MyGSA.ca/content/terms-concepts>. [en anglais]



La directrice aurait dû saisir l'occasion pour dissiper tout malentendu au sujet des alliances gais-hétéros (AGH) et préciser qu'une AGH n'est pas un « club de rencontres ».

En ce qui concerne le film, la directrice aurait pu dire au parent qu'un programme d'études inclusif est essentiel à la réussite des élèves : « Les élèves[...] doivent se sentir motivés et responsabilisés dans leur apprentissage, appuyés par le personnel enseignant [...] et bien accueillis dans leur milieu d'apprentissage ». Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter <http://www.edu.gov.on.ca/eng/policyfunding/inclusiveguide.pdf>.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK soutient la diversité des communautés scolaires et, dans les écoles primaires et secondaires. La diversité inclut l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Des définitions approfondies se trouvent à la section *Termes et concepts*, et au site Web national d'Égale sur les écoles sécolaires et l'éducation inclusive, *MonAGH.ca*.



1. La politique 322 –Inclusion scolaire–stipule ce qui suit :

5.1 Inclusion scolaire : Le respect de la diversité des élèves et du personnel scolaire quant à leur race, couleur, croyance, origine nationale, ascendance, lieu d'origine, âge, incapacité, état matrimonial, orientation ou identité sexuelle réelle ou perçue, sexe, condition sociale ou convictions ou activités politiques.

La projection de films qui dépeignent les réalités LGBTQ et appuient les AGH fait partie de l'engagement envers l'inclusion scolaire qui contribue à la création de milieu d'apprentissage sécuritaires et respectueux. La politique complète est consultable en ligne à <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/322F.pdf>.

2. Selon le document *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick* :

6.2 Les élèves gais, lesbiennes, bisexuels et transsexuels (GLBT) représentent un segment de la population d'élèves qui se heurtent,



Les milieux d'apprentissage qui négligent d'inclure les réalités LGBTQ dans le programme d'études sont peu accueillants à l'égard des élèves LGBTQ, de leurs alliés et des jeunes dont les parents/tuteurs ou d'autres membres de leur famille sont LGBTQ.

Les programmes d'études inclusifs sont essentiels à la réussite des élèves.

par tradition, à des problèmes d'équité, dont le harcèlement, l'intimidation physique et psychologique et même l'agression physique à l'occasion. Le MÉDPE, les districts et les écoles doivent veiller à ce que des politiques et des pratiques soient en place pour rehausser la compréhension à l'égard de ces élèves ainsi que leur acceptation, et leur fournir un soutien proactif de même qu'un traitement équitable dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

L'AGH peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Le rapport complet est consultable en ligne à <https://www.gnb.ca/0000/publications/comm/Inclusion.pdf>

3. Selon le document *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick* :

6.1.3 Par l'intermédiaire des travaux du CCPPÉ, le MÉDPE renforcera et favorisera la diversité en tant qu'avantage dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Cette position du Ministère sera manifeste dans les programmes d'études et sera concrétisée par la fourniture de ressources, dont des livres et d'autres formes de matériel scolaire présentant un vaste éventail de cultures, d'orientations familiales et sexuelles ainsi que des personnes ayant des déficiences physiques et intellectuelles. Le renforcement des partenariats avec les familles, les associations culturelles et les organismes communautaires deviendra prioritaire.

Les films font partie du programme d'études et peuvent servir à promouvoir une meilleure compréhension de la diversité. Le rapport complet est consultable en ligne à <https://www.gnb.ca/0000/publications/comm/Inclusion.pdf>

4. En décembre 2013, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis à jour la politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail. La politique fournit au Ministère, aux districts scolaires et aux écoles un cadre pour « favoriser un milieu

propice à l'apprentissage et au travail inclusif, sécuritaire, au respect des droits de la personne et à la diversité. Ce milieu soutient également la lutte contre toute forme de discrimination pour des raisons réelles ou perçues en raison de sa race, sa couleur, sa religion, son origine nationale ou son ethnicité, son ascendance, son lieu d'origine, son groupe linguistique, son incapacité, son sexe, son orientation sexuelle, son identité sexuelle, son âge, sa condition sociale, ses convictions ou activités politiques ».

Les AGH peuvent contribuer à créer un milieu sécuritaire et respectueux, et à apporter un soutien accru à la diversité. La politique complète est consultable en ligne à <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/703F.pdf>.

5. Selon le rapport d'Égale Canada Chaque classe dans chaque école (2011) :

« Les élèves qui fréquentent des écoles dotées d'une AGH sont nettement plus susceptibles d'indiquer que leur communauté scolaire soutient les élèves LGBTQ, d'être ouverts avec une partie ou la totalité de leurs pairs au sujet de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, et de constater que le climat scolaire devient moins homophobe. » [traduction]

La directrice aurait dû expliquer les avantages de l'AGH au parent et faire en sorte qu'il ne se méprenne pas sur la nature de cet organisme, en l'informant qu'il ne s'agit pas d'un club de rencontres. Le rapport complet est consultable en ligne à www.MyGSA.ca/YouthSpeakUp [En anglais]

6. La politique 703 — Milieu propice à l'apprentissage et au travail — énonce six objectifs, notamment :

5.4 Les élèves ont un sentiment d'appartenance et de lien interpersonnel, ils se sentent appuyés par le personnel scolaire et ont une relation positive avec au moins un adulte dans le système d'éducation.

Les AGH contribuent à accroître le sentiment d'appartenance des élèves LGBTQ.

5.5 (...) Chacun des partenaires en éducation, par l'enseignement et l'apprentissage, donne l'exemple et appuie la formation de groupes en milieu scolaire qui favorisent la diversité et le respect des droits de la personne quand un élève ou un membre du personnel le désire (p. ex : les groupes des Premières Nations, les groupes multiculturels, les groupes religieux, les groupes de minorités sexuelles).

La directrice aurait pu expliquer au parent que les AGH contribuent à promouvoir le soutien et qu'elles s'inscrivent dans le mandat de mettre en oeuvre un plan visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail, en vertu de la politique 703. La politique complète est consultable en ligne à <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/703F.pdf>

7. La *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick stipule que : 28(2)

Les obligations du directeur d'une école comprennent ce qui suit :

- s'assurer que les mesures qui conviennent ont été prises pour créer et maintenir un milieu sécuritaire, positif, efficace et propice à l'apprentissage;
- encourager et aider au perfectionnement professionnel des enseignantes et autres membres du personnel de l'école.

L'AGH peut contribuer à créer et à maintenir un milieu positif propice à l'apprentissage.

La *Loi* complète est consultable en ligne à <http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/E-1.12/E-1.12/se:66>.

8. L'énoncé de principe de l'AEFNB sur l'intimidation stipule que :

Article 1 L'école doit être sécuritaire, accueillante, inclusive et valorisante pour tous les élèves.

Article 3 L'école doit préparer le jeune à vivre dans une société ouverte, pluraliste et démocratique.

Article 4 L'école et le système scolaire doivent adopter des politiques de lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes tels que l'homophobie, la violence, le harcèlement, la discrimination, etc.

Une AGH peut contribuer à la sensibilisation sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie, et à la création d'une école plus sécuritaire pour tous.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>

D'autres questions et réponses de même que le rapport final sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes sont consultables sur le site Web national d'Égale des écoles sécuritaires et de l'éducation inclusive MonAGH.ca.



En éducation inclusive, le leadership nécessite la reconnaissance de la présence des personnes LGBTQ et des obstacles qu'elles doivent surmonter en raison du harcèlement, du silence et de la discrimination systémique dans la société. Dans les écoles, cette reconnaissance se traduit par des politiques et des plans visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail :

- où l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité sont inacceptables;
- qui met en œuvre l'inclusion scolaire pour lutter activement contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité;
- qui combat l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité lorsqu'elles se manifestent.

L'AEFNB reconnaît que l'homophobie joue un rôle important dans l'intimidation et le harcèlement (Article 5, énoncé de principe sur l'intimidation).



Hétéronormativité : préjugé culturel ou social, souvent implicite, selon lequel tout le monde est hétérosexuel et qui, par conséquent, privilégie l'hétérosexualité et méprise ou sous-représente les relations de personnes de même sexe ou genre.

Cisnormativité : préjugé culturel ou social, souvent implicite, selon lequel tout le monde est cisgenre et qui, par conséquent, privilégie les personnes cisgenres et méprise ou sous-représente les personnes transgenres.

Cisgenre (adj.) : désigne une personne dont l'identité de genre correspond au sexe attribué à sa naissance (p. ex., l'identité de genre d'un homme cisgenre est masculine, comme son sexe attribué à la naissance).

Selon le rapport d'Égale *Chaque classe dans chaque école* :

Les politiques générales relatives aux écoles sécuritaires qui ne contiennent pas de mesures précises sur l'homophobie ne sont pas efficaces pour améliorer le climat scolaire pour les élèves LGBTQ. Cependant, les élèves LGBTQ qui fréquentent des

écoles dotées de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire) déclarent moins d'incidents de harcèlement physique et verbal en raison de leur orientation sexuelle :

- 80 % des élèves LGBTQ provenant d'écoles dotées de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire) déclarent ne jamais avoir subi de harcèlement physique contre seulement 67 % des élèves LGBTQ provenant d'écoles n'en ayant pas;
- 46 % des élèves LGBTQ provenant d'écoles dotées de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire) déclarent ne jamais avoir subi de harcèlement verbal en raison de leur orientation sexuelle, contre;
- 40 % des élèves LGBTQ provenant d'écoles qui ne sont pas dotées de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire).

Les élèves LGBTQ provenant d'écoles dotées de politiques anti-homophobie ne déclarent pas de niveaux nettement plus élevés de sécurité à l'école en ce qui a trait à leur identité ou leur expression de genre, ce qui indique le besoin d'inclure explicitement les questions d'identité et d'expression de genre, et de transphobie dans les politiques d'équité, de sécurité et d'inclusion scolaire des écoles et des conseils scolaires.

Les élèves LGBTQ qui croient que leur école est dotée de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire) sont nettement plus susceptibles que d'autres élèves LGBTQ :

- d'avoir le sentiment que leur communauté scolaire les soutient (plus de la moitié contre le quart);
- de se sentir à l'aise de se confier à un conseiller ou à des camarades de classe (plus de 70 % contre 58 %);
- de croire que leur école devient moins homophobe;
- d'entendre moins de commentaires homophobes et de constater que le personnel intervient plus souvent;
- de signaler des incidents à caractère homophobe au personnel et aux parents/tuteurs de leurs auteurs;
- d'avoir un sentiment d'appartenance à l'école.



Même si personne n'est encore sorti du placard à votre école, n'assumez pas que personne n'est LGBTQ.

Les élèves LGBTQ qui croient que leur école est dotée de politiques anti-homophobie (c.-à-d. l'inclusion scolaire) sont nettement moins susceptibles que d'autres élèves LGBTQ :

- d'être la cible de mensonges et de rumeurs à leur sujet à l'école et sur Internet;
- d'être la cible de vol ou de vandalisme;
- de ne pas se sentir en sécurité à l'école;
- d'avoir subi du harcèlement verbal ou physique.

Les résultats sont similaires pour les élèves qui croient que leur district scolaire est doté de telles politiques. [traduction]

D'autres statistiques sont consultables dans le rapport complet à <http://MyGSA.ca/YouthSpeakUp> [En anglais]

Comme il en va de tout type d'inclusion, la participation et le soutien à tous les niveaux sont essentiels. Le leadership en matière d'inclusion scolaire nécessitera l'engagement du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, des districts scolaires, des écoles, des familles et de la collectivité. Ces efforts seront de nature proactive, y compris les politiques et les stratégies pour des écoles sécuritaires, l'apprentissage professionnel pour le personnel scolaire et un engagement à répondre rapidement et efficacement en cas d'incident. La communication est également indispensable pour comprendre l'importance de l'inclusion scolaire et obtenir des résultats favorables pour *tout le monde*.



Le site Web national des écoles sécuritaires et de l'éducation inclusive, MonAGH.ca, offre un espace pour échanger et examiner les politiques des écoles et des conseils scolaires relatives aux réalités LGBTQ et à l'anti-hétérosexisme, l'anti-cissexisme, l'anti-homophobie, l'anti-biphobie et l'anti-transphobie. Si votre école ou votre district scolaire est doté d'une politique qui inclut explicitement l'orientation sexuelle ainsi que l'identité et l'expression de genre, veuillez la soumettre comme modèle pour d'autres écoles et d'autres divisions scolaires de partout au pays : <http://MyGSA.ca/setting-gsa/school-board-policies>. [en anglais]



Les plans des écoles et des districts visant à créer des milieux propices à l'apprentissage et au travail doivent inclure des possibilités d'apprentissage professionnel. Il importe d'en apprendre sur les réalités LGBTQ pour diverses raisons.

1. Ce n'est pas tout le monde qui connaît les réalités LGBTQ, ou qui est à l'aise à ce sujet. Selon les principes de l'inclusion scolaire, les deux sont nécessaires.
2. Afin de créer des salles de classe et des écoles inclusives, les administrations, le personnel éducateur et l'ensemble du personnel scolaire doivent prendre conscience de leurs propres préjugés, de l'hétéronormativité et de la cisnormativité, et réfléchir sur le fait qu'ils peuvent freiner l'inclusion scolaire.
3. La communauté scolaire doit apprendre à mieux connaître l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité de même que les responsabilités du personnel enseignant et des administrations.
4. Puisque l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétérosexisme et le cissexisme sont présents à l'école, une personne a souvent de la difficulté à s'apercevoir qu'elle existe quand elle n'est pas directement touchée par cette réalité. Par conséquent, les administrations, les éducateurs et l'ensemble du personnel scolaire doivent en apprendre davantage à ce sujet, comment les reconnaître, quelles sont ses répercussions et comment intervenir pour contribuer à créer des écoles sécuritaires et inclusives tout en contribuant au maintien d'un milieu propice à l'apprentissage et au travail.

La *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick stipule que :
28(2)

Les obligations du directeur d'une école comprennent ce qui suit :

- s'assurer que les mesures qui conviennent ont été prises pour créer et maintenir un milieu sécuritaire, positif et efficace propice à l'apprentissage,
- encourager et aider au perfectionnement professionnel du personnel enseignant et d'autres membres du personnel scolaire de l'école.

La *Loi* complète est consultable en ligne à <http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/E-1.12/E-1.12/se:66>.

L'énoncé de principe de l'AEFNB sur l'homophobie souligne la nécessité du perfectionnement professionnel, non seulement pour être en mesure d'intervenir, mais aussi pour aborder différents sujets avec les élèves.

Article 2 Les enseignantes et les enseignants doivent être sensibles au concept de l'homophobie et par conséquent devraient être en mesure d'aborder le sujet lors des discussions en salle de classe.

Article 4 Le personnel scolaire devrait recevoir la formation afin d'être outillé pour bien intervenir en ce qui concerne l'homophobie.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Homophobie.pdf>.

L'énoncé de principe de l'AEFNB sur l'intimidation appuie également le perfectionnement professionnel.

Article 7 Le personnel enseignant devrait avoir accès à du perfectionnement professionnel pour faire face à l'intolérance sous toutes ses formes.

<http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>

L'apprentissage professionnel et le dialogue continu à tous les niveaux de l'organisation scolaires sont importants pour faire en sorte que l'inclusion des LGBTQ soit intégrée aux programmes d'études afin que les écoles soient sécuritaires pour l'ensemble de la population étudiante et du personnel.

Les énoncés de principe de l'AEFNB sur l'homophobie et l'intimidation appuient l'éducation inclusive.

Article 3 Certains programmes d'études comme la FPS, de la maternelle à la 12e année, devraient présenter les différentes orientations sexuelles.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Homophobie.pdf>

Article 6 Les programmes d'études doivent tenir compte de référents historiques et culturels permettant de refléter convenablement les réalisations et les contributions des personnes appartenant à une minorité sexuelle.

Note : On entend par minorité sexuelle : l'homosexualité, la bisexualité, labispiritualité, le transgenre, etc.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>

Communiquer avec Égale par courrier électronique à monagh@egale.ca ou en composant le 1 888 204-7777 (sans frais) afin d'organiser un atelier pour votre école ou votre district scolaire.



L'adoption de politiques est importante et appuie la création d'écoles inclusives. Cependant, pour leur mise en œuvre, il faut que l'ensemble de la communauté scolaire les connaisse et en comprenne le rôle dans la création et le maintien d'un milieu inclusif. Les élèves, le personnel et les familles auront un rôle à jouer dans le processus. Pour apporter un changement positif, il faut que ces politiques deviennent des composantes bien réelles et vivantes de la culture scolaire.

Dans Chaque classe dans chaque école, Égale recommande aux « ministères de l'Éducation provinciaux de favoriser l'ajout de mesures anti-homophobie et anti-transphobie dans les politiques et les programmes visant à créer des écoles sécuritaires... et de définir des étapes de mise en œuvre pour soutenir les établissements et motiver le personnel des divisions et des écoles ». [traduction]

Le rapport complet est consultable en ligne à <http://MyGSA.ca/YouthSpeakUp> [En anglais]

Il faut que les écoles et les partenaires en éducation reconnaissent les défis que l'intimidation, l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétérosexisme et l'hétéronormativité ainsi que le cissexisme et la cisonormativité présentent aux personnes LGBTQ et à l'ensemble de la communauté scolaire. Des politiques et des plans d'action efficaces qui précisent les mesures que les districts et les écoles prendront (y compris l'apprentissage professionnel) pour remédier à ces problèmes permettront de soutenir des milieux propices à l'apprentissage et au travail, et de créer des écoles sécuritaires et inclusives.

Dans ces conditions, les plans visant à créer des milieux propices à l'apprentissage et au travail seront fort utiles. Et l'enchâssement de règles et l'utilisation d'un langage anti-homophobie et anti-transphobie dans toutes les politiques et toutes les pratiques le seront autant. Ces éléments essentiels dans le cadre d'un engagement élargi envers l'équité et l'inclusion favoriseront une sensibilisation accrue et créeront des écoles encore plus sécuritaires et plus inclusives.

Selon l'énoncé de principe de l'AEFNB sur l'homophobie, la prévention de l'homophobie doit faire partie du Code de vie de l'école.

Article 1 Chaque école devrait inclure la prévention de l'homophobie dans son Code de vie.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Homophobie.pdf>

D'après l'énoncé de principe de l'AEFNB sur l'intimidation, les écoles et les districts doivent mettre en œuvre des politiques particulières.

Article 4 L'école et le système scolaire doivent adopter des politiques de lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes tels que l'homophobie, la violence, le harcèlement, la discrimination, etc.

L'énoncé de principe complet est consultable en ligne à <http://www.aefnb.ca/sites/default/files/2014%20Intimidation.pdf>

Certains ministères de l'Éducation provinciaux reconnaissent déjà l'importance de l'intégration de l'équité et de l'inclusion dans toutes les politiques et toutes les pratiques, et ont commencé à l'exiger de la part des districts scolaires, ou leurs équivalents administratifs selon la province, et des écoles.

DURANT CE PROCESSUS, n'hésitez pas à contacter Égale en ce qui concerne la mise en œuvre des réalités LGBTQ et de l'intersectionnalité. Nous nous ferons un plaisir de collaborer avec vous.

Adresse électronique : monagh@egale.ca
Téléphone (sans frais) : 1.888.204.7777



Pour trouver des ressources, du matériel, de l'information et du soutien à l'intention du personnel enseignant et d'autres membres du personnel scolaire, consultez la page des Éducateurs de *MonAGH.ca* ainsi que la section *Information et ressources pour les enseignants* du présent document. Pour organiser des ateliers sur l'anti-hétérosexisme, l'anti-cissexisme, l'anti-homophobie, l'anti-biphobie, l'anti-transphobie et l'intersectionnalité à votre école ou dans votre district scolaire, communiquer avec MonAGH par courrier électronique à monagh@egale.ca ou composer le 1 888 204-7777 (sans frais).



FAITS ET MYTHES SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Adapté de Facts and Myths about Anti-Homophobia Education, de PFLAG Canada (http://pflagcanada.ca/pdfs/homophobia-myths_english.pdf) [En anglais]

L'information inexacte risque d'engendrer des contrevérités qui nuisent aux efforts de l'école visant à créer des milieux d'apprentissage sûrs pour tous les jeunes. Les faits qui suivent permettront de réfuter des mythes au sujet des personnes LGBTQ et de l'éducation anti-homophobie et anti-transphobie.

Beaucoup croient à tort que l'éducation anti-homophobie et anti-transphobie est synonyme d'« enseignement de l'homosexualité ». L'éducation ouverte aux réalités LGBTQ (ou l'éducation anti-homophobie, anti-biphobie et anti-transphobie) concerne la création d'écoles et de sociétés sûres qui favorisent le respect de toutes les personnes, et lutte contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'idée préconçue que tout le monde est hétérosexuel (hétéronormativité), que le genre correspond toujours à son sexe (cisnormativité) et que seules l'hétérosexualité et la cisnormativité sont normales. L'inclusion des personnes et des réalités LGBTQ dans les programmes permettent aux écoles de devenir des milieux sécuritaires et inclusifs. D'autres éléments importants incluent l'intervention en cas d'intimidation, la promotion d'espaces sûrs et le soutien d'élèves désireux de créer ces espaces.

1^{er} MYTHE. L'éducation inclusive enseigne l'homosexualité et approuve ce style de vie.

1^{er} FAIT. L'inclusion des personnes LGBTQ ne veut pas dire la promotion de l'homosexualité, mais l'inclusion concrète et pertinente des personnes et des réalités LGBTQ dans les programmes d'études. Le personnel enseignant aborde fréquemment des sujets peu familiers pour aider ses élèves à apprendre à respecter autrui et à reconnaître leurs contributions à la société. Le travail du personnel enseignant consiste à fournir une information exacte et adaptée à l'âge des enfants. Les personnes LGBTQ vivent comme tout le monde, et il n'y a pas de « style de vie » LGBTQ distinct.

2^e MYTHE. L'éducation inclusive aborde la question des pratiques sexuelles homosexuelles.

2^e FAIT. On peut faire de l'éducation inclusive de bien des manières, et la plupart n'abordent aucunement le sexe et les pratiques sexuelles. La seule exception concerne les résultats d'apprentissage de la sexualité humaine du cours « Formation personnelle et sociale » pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Comme toutes les discussions au sujet du sexe dans ces contextes, il faut que le matériel soit adapté à l'âge. Le personnel enseignant peut présenter des modèles LGBTQ dans un cours d'histoire ou lire un récit sur des familles constituées de couples de même sexe/genre. Il peut aussi parler de l'oppression des personnes LGBTQ et de la façon de mettre un terme aux insultes homophobes à l'école. Ce ne sont là que quelques exemples d'éducation inclusive adaptée à l'âge.

3^e MYTHE. Le personnel enseignant LGBTQ a des « intentions inavouées » pour les écoles publiques en présentant des sujets à thématiques LGBTQ.

3^e FAIT. Tout le personnel enseignant, toutes les directions et les membres du personnel de soutien ont l'obligation légale de combattre toutes les formes de harcèlement et de discrimination à l'école. Tous les élèves (et membres du personnel) ont le droit de fréquenter une école sûre – et ils s'attendent à ce que les activités en classe et les programmes scolaires présentent une image positive de leurs vies. L'éducation antiraciste et multiculturelle est considérée par le personnel enseignant comme un sujet digne d'intérêt, et ceux-ci sont de plus en plus sensibilisés à l'inclusion des réalités LGBTQ dans les programmes d'études. Il n'est pas nécessaire d'être une personne de couleur pour être préoccupée par le racisme. De même, il n'est pas nécessaire d'être LGBTQ pour combattre l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité ou la cisnormativité. L'intégration des réalités LGBTQ dans les programmes d'études favorise la création d'un milieu sûr et respectueux pour tous – élèves, membres du personnel et parents/tutrices.

4^e MYTHE. Les alliances gais-hétéros (AGH) dans les écoles secondaires sont une façon de recruter des élèves et de les inciter à avoir des expériences gais, lesbiennes ou transgenres.

4^e FAIT. On ne décide pas spontanément de devenir LGBTQ simplement parce qu'on en a entendu parler à l'école, par des amis ou ses cercles sociaux. L'orientation sexuelle ou l'identité de genre fait partie intégrante de la personne, que celle-ci se reconnaisse homosexuelle, hétérosexuelle, bisexuelle ou transgenre ou bispirituelle. Il existe un consensus dans les milieux de la médecine et de la psychiatrie pour dire qu'on ne choisit pas son orientation sexuelle ou identité de genre (Société américaine de psychologie, Association professionnelle mondiale pour la santé des personnes transgenres). Les AGH permettent aux élèves de se réunir dans un lieu sûr pour aborder des questions qui leur tiennent à cœur. Elles aident tous les élèves à apprendre les uns des autres et à créer un milieu d'apprentissage positif pour tout le monde. Quiconque peut être la cible d'insultes, peu importe son orientation sexuelle ou identité ou expression de genre.

5^e MYTHE. Les élèves deviendront plus actifs sexuellement ou plus enclins à la promiscuité s'ils entendent parler de réalités LGBTQ à l'école.

5^e FAIT. Le fait d'entendre parler de réalités LGBTQ n'accroît ni l'activité sexuelle ni la promiscuité. Qu'on le veuille ou non, certains adolescents ont une vie sexuelle active, et les décisions qu'ils prennent à cet égard ont peu de choses à voir avec les réalités LGBTQ ou l'éducation inclusive. Cependant, le manque d'information au sujet des pratiques sexuelles sans risque peut avoir des conséquences graves, voire tragiques pour les jeunes. La promiscuité et les pratiques sexuelles à risque sont fréquentes lorsque les élèves n'ont pas accès à de l'information précise et adaptée à l'âge ou qu'ils ont le sentiment de devoir prouver leur sexualité. En renseignant les jeunes, nous leur fournissons les moyens de veiller à leur santé sexuelle et de nouer des relations saines.

6^e MYTHE. Les réalités LGBTQ ne font pas partie du programme d'études. C'est une pure invention de certaines écoles.

6^e FAIT. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick détermine les programmes d'étude. Le programme de formation personnelle et sociale aborde la santé sexuelle et l'identité sexuelle.

Les écoles publiques ont l'obligation d'inclure les diverses collectivités qu'elles desservent, y compris les élèves et les familles LGBTQ.

La mise en oeuvre de l'éducation inclusive implique :

- d'inclure tous les membres de nos communautés scolaires;
- de respecter les différences et la diversité – notamment la diversité des orientations sexuelles ainsi que des identités et des expressions de genre;
- de respecter la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick et la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- de savoir que le harcèlement et la discrimination peuvent se produire dans n'importe quelle école;
- de savoir que le silence entourant certains sujets peut donner l'impression de soutenir le harcèlement et constituer une forme de discrimination;
- d'être optimiste et croire qu'un meilleur milieu scolaire est possible pour tous.

On observe l'éducation inclusive dans :

- des écoles où les élèves et les éducateurs dénoncent l'injustice et l'inégalité;
- des écoles qui font la promotion du respect de la diversité humaine, y compris les personnes d'orientations sexuelles, d'identités et d'expressions de genre diverses;
- des écoles où tous les membres de la communauté scolaire sont acceptés et n'ont pas à vivre dans la peur ou dans la honte;
- des salles de classe où les enseignants mettent en valeur le respect et la reconnaissance de divers modèles familiaux;
- des salles de classe où les enseignants reconnaissent et présentent positivement les vies des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, bispirituelles et transgenres dans tous les programmes d'études;
- des écoles où les jeunes peuvent prendre l'initiative et aborder les préoccupations qui leur importent;
- du personnel de divisions scolaires informé, capable de soutenir les efforts des écoles en ce sens.

PROBLÈMES AUXQUELS LES FAMILLES GLBTTQ¹ SONT CONFRONTÉES

Tiré de Le tour de l'arc-en-ciel, Une boîte à outils à l'intention des éducateurs et des fournisseurs de service de garde. <http://familyservicesottawa.org/wp-content/uploads/2012/02/Rainbow-Report-TeachersFR.pdf> [En anglais]

Les parents/tuteurs GLBTTQ ayant de jeunes enfants sont confrontés aux mêmes questions et situations difficiles que n'importe quelle nouvelle famille, auxquelles s'ajoutent d'autres obstacles :

- ▶ le manque de reconnaissance légale en tant que famille et, par conséquent, une vulnérabilité accrue dans des circonstances comme la séparation, la garde d'un enfant, la maladie ou le décès du conjoint;
- ▶ la difficulté de trouver du soutien et des services ouverts aux GLBTTQ lorsqu'il s'agit de solutions de rechange à la procréation, des besoins avant la naissance et à l'accouchement, d'éducation des enfants, de garderies, etc.;
- ▶ le questionnement accru et l'examen minutieux du processus décisionnel, des pratiques parentales fondées sur des vues homophobes et hétérosexistes de ce qui compose une famille;
- ▶ l'isolement de la société en général et de la communauté GLBTTQ.

Malheureusement, la plupart des problèmes auxquels font face les familles et les parents/tutrices GLBTTQ et leurs enfants sont une conséquence de la discrimination au sein de la collectivité à cause de mythes et de stéréotypes largement répandus à leur égard, notamment les suivants :

Mythe : Les personnes GLBTTQ ne valorisent pas la famille.

Réalité : Les personnes GLBTTQ accordent une grande importance à la famille. Dans la communauté GLBTTQ, les gens reconnaissent et soutiennent diverses structures familiales, qu'elles soient monoparentales ou familles choisies. Les personnes GLBTTQ reconnaissent en tant que famille les amis, la ou les

¹ L'acronyme GLBTTQ utilisé ici provient de la Boîte à outils à l'intention [des] éducateurs et fournisseurs de service de garde, élaborée par Le tour de l'arc-en-ciel des Family Services à la Famille Ottawa.

personne(s) qui partage(nt) leur vie et les personnes engagées dans une relation à long terme. Les personnes GLBTTQ qui ont la chance d'être acceptées par leur famille d'origine peuvent nouer avec elle des liens solides. Celles qui ont été rejetées par leur famille d'origine s'efforcent souvent de rétablir ces liens et de conserver leur droit d'élever leurs propres enfants, ou adoptent les enfants de leur partenaire. Le rejet cause souvent une grande douleur à nombre de personnes GLBTTQ, qui consacrent une bonne partie de leur vie à essayer de comprendre et de surmonter.

Mythe : Les personnes GLBTTQ ne font pas de bons parents/tuteurs

Réalité : La recherche démontre qu'à l'exception du fait que les enfants de familles GLBTTQ craignent d'être montrés du doigt par leurs pairs, ils ne souffrent pas plus de troubles émotionnels que les enfants de familles hétérosexuelles et ne sont pas plus confus au sujet de leur identité de genre ou orientation sexuelle. Comme les hétérosexuels, les personnes GLBTTQ sont issues de différents types de familles, et il n'existe pas de corrélation entre l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des parents/tutrices et celle de leurs enfants. Les chances qu'un enfant soit GLBTTQ sont les mêmes, qu'il soit élevé par des parents/tuteurs GLBTTQ ou hétérosexuels.

Mythe : Les personnes GLBTTQ ne peuvent avoir d'enfants ou n'en ont pas.

Réalité : Comme tout le monde, les personnes GLBTTQ peuvent avoir des enfants par divers moyens comme l'adoption, l'insémination artificielle, les relations sexuelles, la coparentalité, les foyers d'accueil, etc.



Mythe : Les parents/tutrices GLBTTQ doivent résoudre toutes les questions d'identité de genre avant d'en parler à leurs enfants. Les jeunes enfants ne peuvent pas comprendre la transition ou la fluidité du genre et doivent attendre un certain âge avant d'apprendre qu'un parent/tuteur ou un membre de la famille est trans.

Réalité : Nous connaissons des familles ayant des enfants de tous âges qui abordent avec succès les questions de transition et de fluidité du genre. À chaque âge, l'enfant a des besoins uniques et il appartient aux parents/tuteurs de les satisfaire. L'information présentée doit être appropriée à l'âge de l'enfant et il incombe aux parents/tutrices de fixer des limites. Le dévoilement de son orientation sexuelle à ses enfants peut dissiper les perceptions de secret et de malhonnêteté, et resserrer les liens. La décision d'en parler est toutefois personnelle et doit être respectée.

Mythe : Les parents/tuteurs GLBTTQ stigmatisent leurs enfants.

Réalité : L'homophobie, le biphobie et la transphobie marquent les enfants. Le fait de montrer fièrement et honnêtement son identité et son orientation dans une société homophobe, biphobe et transphobe, bien que ce ne soit pas toujours facile, aide les enfants à devenir forts et à mieux accepter la diversité. C'est l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans la société qui doivent changer; les personnes GLBTTQ n'ont pas à rester enfermées dans le placard.

Mythe : L'expérimentation du genre par les enfants de parents/tutrices GLBTTQ est le résultat direct d'avoir des parents/tuteurs GLBTTQ.

Réalité : L'expérimentation du genre est naturelle et il faut laisser aux enfants la liberté d'expérimenter. Certains enfants de parents/tutrices GLBTTQ se questionnent sur leur genre, d'autres pas. Nombre d'enfants découvrent en grandissant qu'ils sont trans, bispirituels ou altersexuels [queer] même si leurs parents/tuteurs hétérosexuels les ont fortement dissuadés d'expérimenter, et malgré la présence de modèles plus rigides de genre et de rôle. Les enfants de parents/tutrices GLBTTQ peuvent grandir en étant libres d'explorer, de mettre en question leurs rôles, de faire leurs propres choix et de trouver du soutien, quel que soit leur choix.

Extrait du document Une boîte à outils à l'intention des éducateurs et des fournisseurs de service de Le tour de l'arc-en-ciel. Le tour de l'arc-en-ciel est un programme de Family Services à la Famille Ottawa. Ce document ainsi qu'une boîte à outils à l'intention des parents/tuteurs GLBTTQ sont consultables en ligne à <http://www.aroundtherainbow.org>. [en anglais]

MYTHES ET FAITS AU SUJET DE L'IDENTITÉ DE GENRE

Extrait de *The Gender Spectrum: What Educators Need to Know*, Pride Education Network (C.-B.), 2011.
<http://pridenet.ca/wp-content/uploads/the-gender-spectrum.pdf> [en anglais]

Mythe : Les enfants et les adolescents sont trop jeunes pour connaître leur identité de genre.

Fait : La majorité des gens prennent conscience de leur identité de genre entre 18 mois et 3 ans. Nombre de jeunes dont l'identité de genre ne se conforme pas aux attentes de leurs familles, de leurs pairs et de l'école ne laissent rien paraître par crainte pour leur sécurité.

Mythe : Être transgenre n'est qu'un état passager.

Fait : Certains enfants traversent des phases de créativité de genre. Plus l'enfant s'est identifié longtemps comme transgenre, plus il sera facile de déterminer s'il s'agit d'un état passager. Quelle que soit l'issue, l'estime de soi, le bien-être mental et la santé globale de l'enfant reposent grandement sur l'amour, le soutien et la compassion de la famille et de l'école.

Mythe : Les inhibiteurs d'hormones, qui servent à retarder la puberté chez les enfants transgenres, sont dangereux pour la santé.

Fait : Les inhibiteurs d'hormones constituent un moyen sécuritaire de « gagner du temps » avant que l'adolescent transgenre décide de suivre une hormonothérapie — traitement qui empêche le développement (souvent traumatisant) de traits sexuels secondaires qui ne correspondent pas à l'identité de genre de la personne. Il évite aussi le besoin de subir des chirurgies douloureuses et dispendieuses pour annuler ces changements plus tard dans la vie. Ce traitement est vivement recommandé par les médecins de famille, endocrinologues, psychologues et autres spécialistes des programmes de santé destinés aux personnes transgenres.

Mythe : Être transgenre est une orientation sexuelle.

Fait : Il faut établir une distinction entre l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'orientation sexuelle désigne l'attraction ressentie pour les hommes, les femmes ou les deux, alors que l'identité de genre est la conception personnelle de soi comme homme ou femme (ou entre les deux). Comme les personnes cisgenres (nontransgenres), les personnes transgenres peuvent avoir n'importe quelle orientation sexuelle.

Mythe : Toutes les personnes transgenres finiront par prendre des hormones et subir une chirurgie de confirmation du genre.

Fait : Certaines personnes transgenres prennent des hormones ou se font opérer. Cependant, pour diverses raisons, nombre d'entre elles ne prennent aucune de ces mesures. Certaines sont à l'aise avec le corps qu'elles ont. Pour d'autres, l'hormonothérapie et la chirurgie sont inabordables ou nécessitent l'autorisation des parents/tutrices.



<http://www.pinterest.com/pin/40250990390700650/>



CRÉATION D'UNE CULTURE D'INCLUSION SCOLAIRE

Adapté d'un document du même titre dans *The Gender Spectrum: What Educators Need to Know*, élaboré par Pride Education Network (C.B.), 2011. Le document complet est consultable en ligne à <http://pridenet.ca/wp-content/uploads/the-gender-spectrum.pdf> [En anglais]

** Dans le document original, on trouvait les termes transgenre et genre non conforme. Conformément à notre choix de terminologie pour le présent document, nous avons remplacé ces termes par trans ou genre créatif, sauf en ce qui concerne les citations directes.*

Ces stratégies permettront aux administrations en éducation de s'acquitter de leurs obligations éthiques et légales de créer des milieux sécuritaires et inclusifs pour l'ensemble des élèves, peu importe leur identité et leur expression de genre.

Politiques scolaires

- Assurez-vous que les énoncés d'équité, les politiques anti-violence et le code de vie de votre école interdisent la discrimination fondée sur « l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, réelle ou perçue ». Communiquez-les aux élèves et au personnel, et appliquez-les.
- Créez un code vestimentaire neutre ou souple afin de permettre à chaque élève de s'habiller selon son identité de genre. Les mêmes règles relatives à la tenue vestimentaire, à la coiffure et au maquillage devraient s'appliquer à tous les genres.
- Adoptez une politique scolaire qui protège les droits des élèves transgenres, notamment le droit de se faire appeler par son nom et pronom privilégiés, de participer à des activités et à des sports séparés selon le genre en fonction de leur identité de genre, et d'avoir accès à des toilettes et à des vestiaires conformes à leur identité de genre.

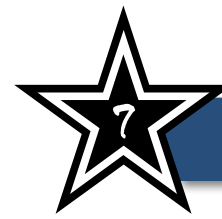
! N'attendez pas d'« avoir » un élève transgenre avant d'adopter des politiques de soutien et de créer un milieu accueillant. Vous avez déjà des élèves transgenres. Il se peut tout simplement qu'ils ne se soient pas encore « déclarés » parce qu'ils estiment que le milieu n'est pas sécuritaire ou accueillant, ou qu'ils se questionnent sur leur identité de genre.

Programmes scolaires et ressources

- Élaborez une stratégie de lutte contre l'intimidation axée expressément sur l'élimination de l'intimidation fondée sur le genre.
- Observez et célébrez des événements qui permettent d'attirer l'attention sur l'oppression liée au genre (sexisme, homophobie, hétérosexisme, transphobie) comme la Journée rose et la Journée du souvenir trans.
- Appuyez la création d'une alliance gais-hétéros dans votre école, qui favorise l'inclusion des élèves transgenres.
- Allouez des fonds pour garnir la bibliothèque d'œuvres de fiction et de non-fiction qui contiennent des messages positifs sur la diversité des genres.
- Évaluez les programmes d'études pour voir s'ils contiennent des unités et un langage inclusifs et intégrez-y du contenu au sujet des personnes transgenres, y compris les programmes sur la vie familiale et d'éducation sur la santé sexuelle.

Personnel scolaire

- Embauchez du personnel aux diverses identités et expressions de genre qui ont une attitude positive envers la créativité de genre.
- Permettez aux membres du personnel d'être ouverts quant à leur identité de genre. Cette mesure a pour but de valoriser la diversité et expose les élèves à des adultes qui servent ainsi de modèles.
- Fournissez au personnel de la formation pour assurer la sécurité et le soutien de toutes les identités et de toutes les expressions de genre – cette mesure peut inclure l'explication d'un vocabulaire pertinent, la définition d'enjeux et de défis propres aux élèves transgenres et des stratégies visant à les appuyer. La formation doit également mettre l'accent sur des moyens, adaptés à l'âge, de rendre les programmes d'études ouverts à la diversité des genres.



RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'INCLUSION DES GENRES

- Désignez un membre du personnel au sein de l'école ou du district scolaire qui peut exercer un rôle élargi de défenseur des intérêts de tous les élèves susceptibles d'être la cible de harcèlement en raison de leur identité ou expression de genre, réelle ou perçue.

Espaces scolaires

- Empêcher la communication de messages (implicites et explicites) liés à la binarité des genres et aux stéréotypes dans les espaces scolaires, y compris les murales, affiches, babillards, vitrines de trophées, site Web de l'école, etc.
- Assurez-vous que les graffiti offensants (sexistes, biphobes, homophobes, transphobes) sur les murs, bureaux et cabines de toilettes sont enlevés et prenez la chose au sérieux.
- Prévoyez la possibilité d'aménager des toilettes et des vestiaires neutres.

(Rappelez-vous que les personnes transgenres ont le droit, comme tout le monde, d'utiliser des installations qui correspondent à leur identité de genre.)

Adapté d'un document du même titre dans *The Gender Spectrum: What Educators Need to Know*, élaboré par Pride Education Network (C.B.), 2011. Le document complet est consultable en ligne à <http://pridenet.ca/wp-content/uploads/the-gender-spectrum.pdf> [En anglais]

** Dans le document original, on trouvait les termes transgenre et genre non conforme. Ces expressions ont été remplacées par trans et genre créatif, pour refléter la terminologie employée dans le présent document, sauf en ce qui concerne les citations directes.*

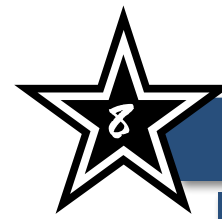
La section suivante présente des suggestions sur la façon de répondre aux questions ou préoccupations éventuelles des parents/tuteurs, des administrations ou des districts scolaires liées à l'inclusion des genres :

Stratégies

- Communiquez régulièrement avec les familles des élèves pour cultiver la confiance entre l'école et le domicile. Faites part aux familles du type et du contenu des discussions qui se tiennent à l'école. Renseignez les parents/tutrices sur la façon d'aborder les sujets liés au genre avec leurs enfants.
- Détournez la conversation des mythes, des craintes et des stéréotypes au sujet des personnes trans et mettez plutôt l'accent sur le but des efforts déployés, soit le soutien de tous les élèves.
- Écoutez attentivement les points de vue exprimés afin de trouver des terrains d'entente. Par exemple, la majorité des gens s'entendent sur la valeur du respect.

Principaux points

- Faites valoir que vous enseignez le respect— qui repose sur la reconnaissance de la diversité dans la collectivité, la promotion des possibilités de dialogue et la visibilité de la diversité des élèves et des familles à l'école.
- Le personnel de l'école s'efforce de mieux faire comprendre de quoi retourne la diversité ou la différence. Puisque les collectivités se diversifient de plus en plus, les élèves



QUELS MOYENS L'ÉCOLE PEUT-ELLE PRENDRE POUR MIEUX TENIR COMPTE DES BESOINS DES JEUNES TRANSGENRES?

profitent de l'acquisition de compétences pour vivre et travailler avec des personnes et des populations variées.

- L'école est un lieu propice aux discussions informées et ouvertes. L'information et la discussion au sujet de la diversité des genres ne rendront personne transgenre. Cependant, il y a fort à parier qu'une meilleure connaissance de cette diversité réduira l'intimidation exercée contre les enfants transgenres^{xix}.
- Les messages permettant de mieux comprendre ce qu'est le genre encouragent chaque enfant à être soi-même et à défendre les intérêts et les objectifs qui l'inspirent.
- Chaque enfant a droit à un milieu scolaire sécuritaire et solidaire.
- Lorsque vous communiquez avec des administrations et des districts scolaires, abordez la question de la responsabilité légale des écoles de fournir aux élèves un milieu d'apprentissage qui ne les expose pas au harcèlement et à la discrimination.

Ressources

^{xix} Human Rights Campaign Foundation, *Welcoming Schools.*, 2010 <http://welcomingschools.org>
[En anglais]

Adapté de « Que peut faire l'école? » de la brochure de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants *Soutien aux élèves transgenres et transsexuels dans les écoles de la maternelle à la 12^e année*, 2012.

* Dans le document original, on trouvait les termes de genre indépendant et genre variant. Ces expressions ont été remplacées par trans et genre créatif, pour refléter la terminologie employée dans le présent document, sauf en ce qui concerne les citations directes.

Selon la loi, toutes les écoles doivent fournir un milieu éducatif non discriminatoire. Pourtant, les jeunes transgenres croient trop souvent qu'il est risqué et dangereux de révéler leur identité à l'école. La plupart des actes de harcèlement et de violence dirigés contre de jeunes transgenres s'appuient sur un système binaire des genres très strict selon lequel il n'y a que deux sexes et deux genres possibles, le sexe et le genre masculin, et le sexe et le genre féminin. Malgré les preuves scientifiques récentes prouvant le contraire, on constate qu'il existe encore, ouvertement ou non, une conception étroite de la construction identitaire dans les écoles, qui limite grandement la possibilité de créer un milieu scolaire véritablement inclusif et diversifié. C'est pourquoi les écoles devraient promouvoir la création d'un milieu qui remet en question la représentation binaire des genres et reconnaît la fluidité des sexes, de la sexualité et des genres. À l'école, les élèves ne font pas qu'acquérir des connaissances académiques : ils apprennent aussi les normes, les règles et les comportements socialement acceptables en observant les actions et les non-actions de leurs camarades et du personnel enseignant (Wyss, 2004). Qu'apprendront les élèves de votre école? Votre école assumera-t-elle la responsabilité de créer un milieu éducatif sûr pour *tous* les jeunes?

Les suggestions suivantes présentent les façons d'aider votre communauté scolaire à mieux respecter les besoins des jeunes transgenres et transsexuels :

1. Faites preuve d'esprit d'initiative

Prenez l'initiative d'offrir une formation complète et convenant à l'âge des participants sur les questions d'identité de genre à tous les membres du personnel, élèves et membres du conseil

consultatif de parents/tuteurs. Saisissez toutes les occasions de parler de diversité et de genre à votre bureau, dans la salle du personnel et en classe. Montrez votre soutien envers les membres du personnel qui adoptent des comportements inclusifs.

N'oubliez pas que les changements d'attitude n'arrivent pas du jour au lendemain; c'est pourquoi les personnes qui essaient d'adopter et de faire adopter des stratégies et des comportements auxquels l'école n'est pas habituée ont besoin de se sentir appuyées par l'administration, en particulier si d'autres veulent leur emboîter le pas. Le statu quo peut paraître acceptable, mais il risque aussi de perpétuer un climat malsain pour une minorité souvent silencieuse et invisible.

2. Définissez des attentes de base dans le code de vie de votre école

Assurez-vous que votre école et votre district scolaire possèdent des politiques non discriminatoires claires et des codes de conduite des élèves explicites qui interdisent expressément le harcèlement et la discrimination fondés sur l'identité ou l'expression de genre réelle ou perçue d'un élève. Des termes comme « travelo » devraient être clairement classés parmi les expressions racistes et homophobes méprisantes. Il convient également de ne pas accepter les plaisanteries et les commentaires racistes, sexistes, homophobes et transphobes humiliants. Discutez de façon à combattre ce genre de remarques sans pour autant vous montrer agressifs. Par exemple, lorsqu'une personne utilise un de ces termes, discutez avec elle en privé afin de lui expliquer l'historique des mots offensants et les effets dommageables qu'ils peuvent avoir sur l'estime de soi d'un élève. Il ne faut jamais oublier que tout élève peut compter dans sa famille ou son cercle d'amis des personnes transgenres. Votre silence indique que vous acceptez ces actes de discrimination.

3. Veillez à n'exclure personne

Tâchez de trouver des modèles d'identification pour tous les groupes minoritaires de votre école, par exemple des femmes scientifiques ou chefs d'église, des auteurs et des aînés autochtones, des athlètes et des gens d'affaires transgenres, des personnes qui militent contre la pauvreté, des professionnelles ou professionnels handicapés, ou des personnes qui font figure

de proue dans leur collectivité ou en politique. Utilisez ces exemples dans vos discussions et montrez clairement votre admiration pour leurs réalisations, plutôt que de faire ressortir leurs différences. Définissez avec précision la terminologie spécialisée ou nouvelle (p. ex., personne transgenre, personne transsexuelle, créatif dans le genre) et, chaque fois que cela est possible, encouragez le recours à une langue inclusive par rapport aux différences de genre. Utilisez, par exemple, le terme « partenaire » plutôt que « mari » ou « femme ». Respectez et soutenez la diversité, notamment en employant une terminologie et des pronoms que les élèves utilisent en parlant de leur propre identité. Assurez-vous que les formulaires et les banques de données de l'école, par exemple les listes d'élèves, les horaires individuels et les dossiers des élèves, contiennent les noms que les élèves préfèrent ou ont adoptés.

4. Créez un milieu inclusif et accueillant à la bibliothèque

Assurez-vous que votre bibliothèque scolaire contient la meilleure et la plus récente collection d'ouvrages adaptés à l'âge des élèves et qui traitent de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (Schrader et Wells, 2007; Wells, Pratch et Bewick, 2011). Examinez les documents sur l'identité de genre actuellement offerts par votre bibliothèque et demandez à ce que ceux qui ont un contenu transphobe soient retirés des rayons. Faites faire l'acquisition de romans, de recueils de nouvelles, de films et de magazines jeunesse qui montrent la variance de genre sous un jour favorable. Veillez à ce que votre bibliothèque ou votre école n'utilise pas de logiciel de filtrage pour bloquer l'accès à des sites adaptés à l'âge des élèves qui contiennent de l'information sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

5. Préparez-vous et adoptez une attitude proactive

Si votre école essuie des critiques de la part de la collectivité locale parce qu'un élève entreprend une transition, veillez à ce que le personnel soit préparé à défendre le droit de tous les élèves d'avoir un milieu éducatif sûr, accueillant, inclusif et équitable. Dans vos discussions, mettez l'accent sur les questions de santé et de sécurité en jeu et n'oubliez pas de toujours protéger le droit à la confidentialité de chaque élève et de sa famille.

6. Offrez de la formation aux conseillers en orientation

Les conseillers en orientation sont souvent des personnes que l'on considère comme essentielles pour les élèves qui éprouvent des difficultés à la maison ou à l'école. Veillez à ce que le conseiller en orientation de votre école, ou la travailleuse sociale, ait accès à du matériel de référence et aux services de personnes-ressources travaillant au sein d'organismes qui favorisent l'inclusion des personnes transgenres. Encouragez le conseiller en orientation, la travailleuse sociale et le personnel de soutien à assister à des séances sur des questions liées aux minorités sexuelles et à l'identité de genre dans le cadre de congrès de la profession enseignante ou à organiser une séance de perfectionnement professionnel en cours d'emploi à l'intention du personnel de l'école ou du district scolaire. Assurez-vous que tous les programmes de lutte contre l'intimidation, de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide de votre école respectent les besoins et les réalités des jeunes appartenant à des minorités sexuelles et de genre.

7. Préservez la confidentialité

Devant un problème de discipline, des difficultés d'apprentissage ou la maltraitance d'un enfant, le premier adulte qui constate le problème fait généralement appel à d'autres adultes, comme des membres de l'administration, des conseillers en orientation, des parents/tutrices ou la police. Dans le cas d'élèves transgenres, une telle démarche peut exposer les élèves à un risque accru. Les jeunes transgenres qui n'ont pas révélé leur identité de genre ont parfois des préoccupations particulières en ce qui concerne la confidentialité des renseignements. Si vous parlez de la situation d'un de ces élèves, ne serait-ce qu'à une seule personne sans l'autorisation de l'élève, cela pourrait rendre ce dernier plus vulnérable aux actes de violence perpétrés à l'école ou à la maison. Certains parents/tuteurs n'acceptent pas immédiatement que leur enfant soit transgenre et peuvent même aller jusqu'à le chasser du domicile. Bien entendu, si un élève indique avoir des idées suicidaires, subir de la violence parentale ou risque de se blesser ou de blesser d'autres personnes, vous avez l'obligation légale de rapporter ces incidents aux autorités compétentes. Il est alors important tout de même de faire valoir la nécessité de respecter la confidentialité des renseignements concernant cet

élève. Assurez-vous que l'élève est dirigé vers un conseiller en orientation ou un psychologue qui déterminera les prochaines étapes à suivre pour le protéger et le soutenir.

8. Mettez à jour les politiques et les procédures de l'école

Réviser le code de l'école relatif à la tenue vestimentaire et veillez à ce qu'il soit suffisamment souple pour permettre aux élèves de s'habiller de façon appropriée et en concordance avec leur identité de genre. Mettez en place une politique scolaire qui assure à tout élève transgenre l'autorisation d'utiliser les toilettes qui correspondent à l'identité de genre qu'il a toujours affirmé avoir. Si l'élève ne se sent pas en sécurité en utilisant ces toilettes, donnez-lui accès à une toilette privée ou réservée au personnel. Veillez à ce qu'il ait accès à un vestiaire pour se changer, ou offrez-lui la possibilité de se changer à un autre moment que les autres ou dans un endroit privé comme des toilettes privées, la salle du personnel ou le bureau du gymnase (Y-Gap Project, 2009).

9. Continuez à vous renseigner par vous-même

Trouvez des personnes de votre entourage qui se sentent à l'aise d'aborder des questions d'identité de genre et parlez-en avec elles. Examinez vos propres idées préconçues et vos préjugés. Sachez que l'erreur est humaine et que vous pouvez apprendre de vos erreurs. Souvenez-vous que se faire insulter par d'autres élèves fait moins mal que de voir le personnel enseignant ne pas lever le petit doigt pour aider.

Au cours des dernières années, on a constaté dans les écoles élémentaires et secondaires une hausse de cas d'élèves transgenres qui ont décidé, souvent avec le soutien total de leurs parents/tutrices et de professionnels de la santé, d'effectuer une transition pour passer d'un genre à l'autre tandis qu'ils fréquentent l'école. Il s'agit d'un phénomène relativement nouveau dans les écoles et très peu d'entre elles ont conséquemment mis en place des procédures et des politiques visant à soutenir ces élèves. À l'aide d'une équipe formée de l'élève en transition, de ses parents/tuteurs, de membres du personnel administratif de l'école, de professionnels en éducation et d'autres personnes travaillant au sein du système scolaire, il est possible d'élaborer un plan de transition qui optimisera les chances de réussite de la transition à l'école pour l'élève et sa famille.



MODÈLE DE POLITIQUE SCOLAIRE AYANT TRAIT AUX ÉLÈVES TRANSGENRES

Adapté de “Model School Policy Regarding Trans and Gender Creative Students”, dans The Gender Spectrum: What Educators Need to Know, élaboré par Pride Education Network (C.B.) 2011. Le document complet est consultable en ligne à <http://pridenet.ca/wp-content/uploads/the-gender-spectrum.pdf> [En anglais]

* Dans le document original, on trouvait *genre non conforme*. L'expression a été remplacée par *genre créatif*, pour refléter la terminologie employée dans le présent document, sauf en ce qui concerne les citations directes.

La présente politique vise à conseiller les administrations et le personnel scolaire sur des enjeux liés aux élèves transgenres dans le but d'assurer l'égalité des chances à tous les élèves en matière d'éducation et de faire en sorte que les écoles maintiennent des milieux exempts de discrimination illégale ou de harcèlement discriminatoire.

Définitions aux fins de la politique

Élève trans désigne un jeune dont l'identité de genre diffère du sexe qui lui a été attribué à la naissance.

Identité de genre désigne le sentiment profond d'être une fille (ou une femme) ou un garçon (ou un homme), les deux ou ni l'un ni l'autre, quel que soit le sexe attribué à la naissance.

Expression de genre désigne la façon dont une personne exprime son genre par la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle, le choix de nom et de pronoms, les manières, les activités, etc.

Les élèves transgenres sont des jeunes dont l'identité ou l'expression de genre ne se conforme pas aux attentes stéréotypées – p. ex. des garçons efféminés, des filles masculines et des élèves androgynes. Des exemples d'élèves transgenres sont entre autres des garçons qui se présentent à l'école en portant des vêtements généralement considérés comme féminins (comme une jupe ou une robe), ou des filles qui s'adonnent à des jeux considérés comme masculins (comme le football).

Auto-identification des élèves

Les élèves, y compris les élèves transgenres, utilisent une variété de termes pour décrire leur genre ainsi que leur identité et leur expression de genre. Ce ne sont pas tous les élèves pour qui l'on applique les définitions générales du mot « transgenre » donnée ci-dessus qui choisiront ce terme. Le personnel scolaire doit éviter d'étiqueter les élèves inutilement et respecter les termes qu'ils utilisent pour se définir eux-mêmes. Dans la mesure du possible, les formulaires scolaires que doivent remplir les élèves devraient leur permettre d'indiquer leur genre (ou de refuser de répondre) plutôt que leur demander de choisir entre masculin ou féminin.

Protection de la vie privée et confidentialité

Tout le monde, y compris les élèves, a le droit au respect de sa vie privée, ce qui inclut le droit de ne pas dévoiler son statut transgenre. Le personnel scolaire ne doit pas divulguer le statut transgenre de l'élève à quiconque sans son consentement, y compris d'autres élèves, les parents/tutrices ou autres membres du personnel scolaire, à moins qu'il ne soit nécessaire de le divulguer (par exemple, en cas d'urgence sanitaire ou, si cela s'avère nécessaire, pour enquêter sur une plainte de discrimination ou de harcèlement déposée par l'élève transgenre).

Noms et pronoms

Certains élèves voudront peut-être que l'on s'adresse à eux en utilisant un nom ou des pronoms qui correspondent à leur identité de genre, sans pour autant changer le nom légal qui figure dans leur dossier officiel ou les systèmes d'information de l'école. Tous les membres du personnel doivent respecter ces demandes. Si l'élève y consent, elles doivent être consignées dans tout le matériel auquel le personnel a accès, pour indiquer le nom et les pronoms à utiliser lorsqu'on s'adresse à cette personne.

Au début de l'année scolaire, le personnel enseignant devrait demander à chaque élève, en privé, comment s'adresser à elle ou lui à l'école, dans la correspondance destinée à son domicile ou aux réunions avec ses parents/tuteurs.

Si l'élève et ses parents/tutrices ne s'entendent pas sur le nom et les pronoms à utiliser, la direction jugera peut-être opportun d'aiguiller la famille vers des services de counseling ou de soutien internes ou externes appropriés.

Dossiers officiels

L'école peut modifier le nom légal qui figure dans les dossiers officiels de l'élève si elle obtient une ordonnance de la cour établissant qu'une telle modification a été effectuée. Toutefois, à la demande de l'élève, son dossier peut inclure une note indiquant le nom de son choix en l'absence d'un tel document. Tous les dossiers scolaires qui mentionnent le genre d'un élève doivent être conformes à son identité de genre.

Codes vestimentaires

Les élèves ont le droit de s'habiller conformément à leur identité de genre. La tenue vestimentaire d'un élève ne sera pas considérée comme une infraction au code vestimentaire en vigueur au motif qu'elle n'est pas conforme, en totalité ou en partie, aux stéréotypes ou aux normes de genre associées au sexe attribué à sa naissance.

Accès aux toilettes

Les élèves auront accès à des toilettes qui correspondent à leur identité de genre. Dans la mesure du possible, des toilettes unisexes ou autres, comme celles que l'on trouve dans un bureau d'infirmière ou une infirmerie, seront utilisées par tout élève ayant besoin de plus d'intimité (par exemple, en raison de son identité de genre ou d'une incapacité permanente ou temporaire), quelle que soit la raison. C'est à l'élève que revient la décision d'utiliser des toilettes unisexes, et aucun élève ne sera obligé de le faire. Si les toilettes sont fermées à clé, il convient de remettre la clé à l'élève qui en fait la demande. Forcer un élève à demander la clé des toilettes (surtout s'il doit le faire dans un endroit public comme un bureau ou s'adresser à quelqu'un susceptible de lui demander pourquoi) risque de présenter un obstacle majeur.

Accès aux vestiaires

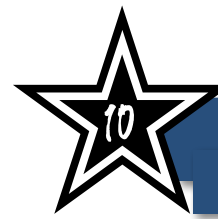
Les élèves auront accès à des vestiaires qui correspondent à leur identité de genre. Dans les vestiaires où il faut se dévêtir devant les autres, les élèves qui désirent avoir plus d'intimité pour une raison ou une autre (p. ex., leur identité de genre, une incapacité permanente ou temporaire, leur religion, etc.) auront accès à des installations qui répondent le mieux à leurs besoins et à leur désir d'intimité. Selon la disponibilité des installations et la nature du besoin d'intimité, cela pourrait inclure, sans toutefois s'y limiter, une aire privée à l'intérieur ou près du vestiaire (p. ex., une aire séparée par un rideau, le bureau de l'enseignant d'éducation physique, des toilettes ou une salle de soins à proximité, etc.), ou un horaire séparé pour se changer (avant ou après les autres élèves).

Cours d'éducation physique et sport

Les élèves transgenres auront droit aux mêmes possibilités de participation à l'éducation physique que les autres, ne seront pas contraints d'avoir des cours d'éducation physique en dehors des heures prévues à cette fin et pourront participer à toute activité séparée en fonction du genre conformément à leur identité de genre. En général, les élèves pourront aussi participer à des activités récréatives et à des compétitions sportives séparées en fonction du genre, y compris les activités parascolaires, en fonction de leur identité de genre. En cas de différend au sujet de la participation d'élèves transgenres à des compétitions athlétiques ou à des sports de contact, la question sera réglée au cas par cas.

Autres cas de ségrégation fondée sur le genre

En général, lorsque les élèves sont séparées en fonction du genre dans le cadre d'une activité scolaire, ils pourront y prendre part selon leur identité de genre. Si l'activité pose un problème d'intimité à un élève transgenre pour quelque raison que ce soit, le personnel devra déployer des efforts raisonnables pour répondre à ses besoins. Si cela se révèle impossible, ces questions seront réglées au cas par cas.



ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRANSITION INTERNE : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE

Accès à l'information

Les écoles devraient s'efforcer de garnir leurs bibliothèques ou bureaux de conseillers (ou autres lieux appropriés) de livres, de dépliants et autre matériel qui fournissent des renseignements exacts sur les questions d'identité de genre et autres sujets connexes. Il faut permettre aux élèves d'avoir accès à ce matériel et, si possible, en tout anonymat.

Discrimination et harcèlement

Les écoles doivent prendre des mesures efficaces pour fournir un milieu scolaire sécuritaire aux élèves transgenres – ce qui inclut, mais sans s'y limiter, faire en sorte que chaque incident de discrimination, de harcèlement ou de violence fasse rapidement l'objet d'une enquête et que des mesures correctives soient prises. Les plaintes de discrimination ou de harcèlement fondées sur le sexe ou l'identité ou l'expression de genre, réelle ou perçue, d'une personne seront traitées comme toute autre plainte de discrimination ou de harcèlement. Les autorités scolaires ne peuvent punir un élève ou faire pression sur elle ou lui pour modifier son expression de genre parce que d'autres élèves y réagissent mal.

Transfert pour des raisons de sécurité

En général, les administrations scolaires doivent faire en sorte de garder l'élève transgenre à l'école qu'il ou elle fréquente, et doivent éviter que des incidents de harcèlement ou de discrimination à son égard entraînent son transfert automatique à une autre école. Cependant, il faut prendre en considération ou accorder un transfert lorsqu'il est dans l'intérêt supérieur de l'élève de changer de milieu social ou que cette mesure est nécessaire pour sa protection ou son bien-être. En pareil cas, la décision de transférer l'élève doit être prise en consultation avec elle ou lui et ses parents/tuteurs pour déterminer si cette solution est dans son intérêt supérieur.^{viii}

Adapté du document de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants *Soutien aux élèves transgenres et transsexuels dans les écoles de la maternelle à la 12e année* (2012).

* Dans le document original, on trouvait les termes *transgenre*, *transsexuel* et *genre variant*. Ces expressions ont été remplacées par *trans* et *genre créatif*, pour refléter la terminologie employée dans le présent document, sauf en ce qui concerne les citations directes.

La plupart des personnes transgenres effectuent leur transition une fois qu'elles ont quitté l'école publique et qu'elles fréquentent un établissement d'enseignement supérieur ou qu'elles sont entrées sur le marché du travail. Cependant, 80 % des personnes transgenres affirment qu'elles connaissaient leur identité de genre avant l'âge de 14 ans, et 34 %, qu'elles ont commencé à vivre leur genre ressenti avant l'âge de 19 ansⁱ. Ces élèves courent souvent un risque élevé de violence, de dépression et de suicide si elles n'obtiennent pas de soutien durant leur transition. Habituellement, lorsque des parents/tutrices bienveillants informent l'école que leur enfant amorcera une transition, de nombreuses heures de consultation ont déjà eu lieu entre l'élève, les parents/tuteurs et un psychiatre ou d'autres professionnels en santé mentale spécialisés dans la variance de genre à l'enfance et à l'adolescence. Le rôle de l'école consiste alors à offrir du soutien au jeune en transition et à ses parents/tutrices, sous la supervision d'un professionnel de la santé qualifié. Une aide additionnelle peut être apportée par d'autres pédagogues spécialisés dans les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, qui peuvent servir de personnes-ressources et aider à coordonner une communication ouverte qui est essentielle à la réussite d'une transition en milieu scolaire. Bien souvent, les directions d'école et le corps enseignant n'ont pas le temps ou les compétences nécessaires pour assumer ce rôle important. En conséquence, une personne qui occupe un poste de psychologue, de travailleur social, de conseillère en orientation ou de conseiller communautaire peut remplir ce rôle et ainsi veiller à l'exactitude de l'information transmise et à la mise en place du plan de transition.

Dès qu'elles ont été informées de la décision de l'élève d'entreprendre une transition, les autorités scolaires devraient réagir de la même façon que s'il s'agissait de tout autre élève ayant des besoins particuliers. En collaboration avec l'élève, les parents/tuteurs et des intervenants en soins de santé et en éducation spécialisée, la direction devrait élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui maximisent les chances de succès de la transition de l'élève en milieu scolaire — en d'autres termes, mettre au point un plan de transition. Étant donné chaque élève en transition de même que ses parents/tutrices sont uniques et que chaque école possède sa propre culture communautaire, le plan de transition conçu pour un élève en particulier évoluant dans une école donnée devra aussi avoir un caractère unique.

Au moment de l'élaboration d'un plan de transition en milieu scolaire, on recommande d'examiner notamment les questions suivantes :

Avant la transition

1. Parmi les éléments suivants, lesquels protègent l'intérêt de l'élève en transition? Faut-il respecter la confidentialité de façon presque absolue, diffuser toute l'information à l'ensemble de la communauté scolaire (y compris tous les parents), ou adopter une solution intermédiaire? Est-ce qu'il conviendrait d'informer tous, certains ou aucun des groupes suivants : le personnel enseignant, le personnel de soutien, les élèves et les parents/tuteurs? Le cas échéant, quand et comment les informer? Quels sont les risques potentiels de divulguer l'information? De taire l'information?
2. À quel moment l'élève souhaite-t-il entreprendre sa transition? Le moment souhaité est-il réaliste? L'élève, ses parents/tutrices et le système scolaire seront-ils prêts d'ici là? Il est recommandé d'établir un échéancier de transition afin que toutes les personnes participant au processus connaissent les attentes nourries à leur égard et les façons de se préparer (Luecke, 2011, p. 133).
3. Cherchera-t-on à obtenir des suggestions concernant la préparation d'une transition réussie auprès des sources suivantes :
 - des programmes de santé ciblant les personnes transgenres ou des professionnels de la santé qualifiés;
 - des groupes ou des programmes de soutien locaux à l'intention des jeunes LGBTQ et de leurs parents/tuteurs;
 - une association ou un syndicat provincial ou territorial de l'enseignement;
 - des professionnels de la santé mentale et de l'éducation qui se spécialisent dans les questions d'identité de genre;
 - d'autres écoles ou districts scolaires qui ont déjà eu des élèves en transition;
 - d'autres élèves qui ont vécu une transition ou des parents/tutrices d'enfants qui ont vécu une transition;
 - des personnes transgenres averties;
 - un membre transgenre du personnel enseignant qui travaille au sein du conseil scolaire et qui souhaite aider.
4. Faut-il que l'école ou le district scolaire élabore ou modifie les politiques scolaires liées à l'homophobie, à la transphobie, à l'identité ou l'expression de genre et à la lutte contre l'intimidation (y compris la cyberintimidation) pour aider et protéger l'élève en transition?
5. L'école et le district scolaire connaissent-ils bien leurs obligations légales et réglementaires? Par exemple, l'école est-elle légalement tenue de répondre aux besoins de l'élève en transition?
6. Que peuvent faire les administrations scolaires, les conseillers en orientation, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les autres élèves et les parents/tuteurs pour créer un milieu positif pour l'élève en transition?
7. Les élèves et le personnel scolaire éprouvant de la difficulté à gérer leurs problèmes personnels soulevés par la transition de l'élève auront-ils accès à des conseillers en orientation?

8. Les élèves devraient-ils tous recevoir de l'information sur l'intégration des personnes transgenres de la part de conseillers en orientation ou de membres avertis de la communauté médicale ou trans? Le cas échéant, quand cette information serait-elle transmise? Durant les heures de classe?
9. Si certains parents/tutrices ou médias soulèvent des questions, qui au sein de l'école ou du district scolaire sera chargé d'y répondre? Comment y répondra-t-on? Que doivent faire les autres membres du personnel si des parents/tuteurs ou les médias les interrogent?
10. Faudra-t-il prévoir des séances de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel de l'école?
11. Quelles toilettes l'élève en transition devra-t-il utiliser? S'il existe des toilettes séparées pour les filles et les garçons, quelles seront les modalités d'accès pour l'élève en transition? Quelles sont les répercussions sur le plan de la santé et de la sécurité?
12. Où l'élève en transition se changera-t-il avant de participer à une activité sportive?
13. À quel moment l'école indiquera-t-elle le nouveau nom de l'élève dans ses dossiers officieux et officiels? Par exemple, quand l'école inscrira-t-elle le nouveau nom de l'élève sur les listes d'élèves, les plans de classe et le bulletin? Les dossiers existants seront-ils modifiés? Le cas échéant, quand?
14. Quelles mesures prendra-t-on dans les cas suivants : usage incorrect, mais involontaire, de pronoms, usage incorrect et délibéré de pronoms, transphobie ou intimidation flagrante (y compris la cyberintimidation)? La sécurité de l'élève en transition (ainsi que celle de ses frères et sœurs et de ses camarades) est-elle assurée de façon adéquate? Est-ce que tout le monde connaît les politiques de l'école et du district scolaire ainsi que les lois régissant les droits de la personne? Est-ce que tout le monde sait que des actes connus d'intimidation peuvent mener à une intervention policière ou au dépôt d'une plainte pour violation des droits de la personne?
15. Devrait-on envoyer aux parents et aux élèves une lettre les informant qu'un élève entreprend une transition? Le cas échéant, quel en sera le contenu? Qui participera à sa rédaction? Comment la confidentialité des renseignements concernant l'élève et sa famille sera-t-elle protégée? Que se passera-t-il si la lettre est transmise aux médias?
16. Est-ce que tout le monde sait que la transsexualité est une variation normale du développement humain et que la transition est le processus recommandé par les professionnels de la santé dans le cas de certaines personnes transgenres?
17. L'élève en transition, ses parents/tutrices, les professionnels de la santé, le personnel de l'école et les autres élèves ont-ils été informés de la politique ou procédure particulière de l'école concernant les élèves en transition? Le processus d'élaboration de la politique ou de la procédure est-il ouvert et transparent? Est-ce que l'élève en transition, ses parents/tuteurs, les professionnels de la santé, le personnel de l'école et les autres élèves ainsi que leurs parents/tutrices contribuent à l'élaboration d'une telle politique ou procédure? Existe-t-il un consensus sur la politique, la procédure et le protocole? Que se passe-t-il si la politique, la procédure et le protocole sont délibérément bafoués?
18. Est-ce que tout le monde connaît le plan de transition et l'échéancier qui s'y rattache, ainsi que le rôle de chacun dans sa mise en œuvre? Le plan est-il souple?

Jour de la transition

1. Est-ce que cette journée sera considérée par tout le monde comme une journée « ordinaire » ou sera-t-elle différente d'une quelconque manière? Si la journée est différente, en quoi le sera-t-elle? Quels seront les rôles de l'élève en transition, de ses parents/tuteurs, de la direction de l'école, du conseiller en orientation de l'élève et des autres membres du personnel de l'école?

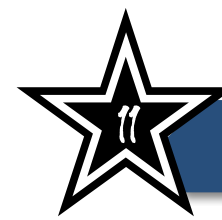
2. Est-ce que tout le monde sera prêt si les médias ou des parents inquiets sont présents le jour de la transition?

Après la transition

1. Quand et à quelle fréquence auront lieu les réunions organisées dans le but d'évaluer l'efficacité du plan de transition et de le réviser, au besoin?

Lorsqu'un élève (ou un adulte au sein du système scolaire) entreprend une transition, on constate une curiosité naturelle chez les gens. Habituellement, cette curiosité s'estompe et, en quelques jours ou en quelques semaines, l'attrait de la « nouveauté » s'amenuise et la vie scolaire reprend son cours. Les jeunes transgenres et transsexuels sont toutefois exposés à un plus grand risque d'intimidation et de violence que leurs pairs hétérosexuels et ceux qui appartiennent à une minorité sexuelle. Idéalement, tous les membres de la communauté scolaire devraient être sensibles à cette situation, surveiller la sécurité de l'élève en transition et devenir des alliés d'un grand secours. La direction devra réagir rapidement à toute situation négative. Il faut que tous les élèves sachent clairement que tout acte d'intimidation transphobe ou de conduite préjudiciable fera immédiatement l'objet de mesures.

¹ Coleman, Todd, et coll. Défier le binaire : *Caractéristiques du sexe social des Ontariennes et Ontariens Trans*, Ontario, Trans PULSE, 15 décembre 2011.



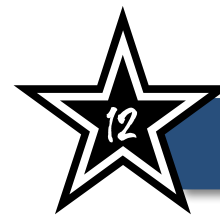
RÉPONSES À LA PREMIÈRE ENQUÊTE NATIONALE D'ÉGALE CANADA SUR LE CLIMAT À L'ÉCOLE

« Je sais que j'écris beaucoup, désolé, mais personne ne me l'a jamais demandé avant. Il y a des choses qui sont évidentes, et d'autres qui le sont moins mais qui blessent autant. Comme lorsque le prof dit : "J'ai besoin de trois hommes forts pour m'aider à déplacer des tables". Un jour, j'ai levé la main parce que je sais que je peux très bien déplacer des tables, probablement mieux que les garçons. On s'est mis à rire dans la classe et le prof a choisi quatre garçons de toute manière. »



« L'année passée, au cours d'arts dramatiques, des élèves n'arrêtaient pas de se moquer des gais qui jouaient devant la classe. Ça m'a blessée parce que je n'étais pas encore sorti du placard. Quand je leur demandais d'arrêter, ils éclataient de rire ou arrêtaient pendant quelques jours, puis recommençaient. J'ai avisé le professeur qui, en plaisantant, leur a demandé de changer de comportement. La situation a empiré au point où j'étais malade avant d'entrer en classe, que je vomissais avant ou après le cours. J'étais au bord des larmes ou je m'enrageais tellement que j'ai commencé à frapper les murs pour ne pas frapper quelqu'un. Un jour, on s'est mis à insulter les lesbiennes et j'ai dû abandonner le cours. Le directeur adjoint ne voulait pas que j'abandonne, et c'est là que je lui ai dit à quel point je me sentais mal. Je ne voulais pas abandonner ce cours parce que c'est quelque chose qui me plaît beaucoup, mais j'étais incapable de supporter les blagues homophobes. »





JEU-QUESTIONNAIRE SUR LES ÉCOLES SÉCURITAIRES

D'après le rapport de la première enquête nationale d'Égale sur le climat à l'école, *Youth Speak Up about Homophobia and Transphobia*. Allez à <http://MyGSA.ca/YouthSpeakUp>. [En anglais]

« Dans le corridor, Kam a reçu une reliure à anneaux dans le dos, lancée par un garçon qui nous a traitées de "maudites gouïnes". J'ai entendu des filles dire "si j'étais lesbienne, je me tuerais". En regardant une vidéo sur l'Holocauste où il était question du meurtre de personnes LGBTQ, les garçons ont applaudi. Les élèves de ma classe m'ont assigné ma propre section dans le vestiaire du gymnase parce que j'aime les filles. J'ai subi du harcèlement sexuel (verbal et physique) de la part d'un élève de ma classe qui a juré de me faire aimer les garçons. Kam et moi nous sommes fait dire : "Crève, espèce de gouïne". La plupart de mes amis GLBT et moi avons reçu des courriels et des messages homophobes sur Facebook et Nexopia de la part d'autres élèves. »

« J'ai fréquenté une école secondaire catholique il y a quelques années, et on parlait rarement d'homosexualité. Le sujet a été abordé une fois au cours de santé, accompagné d'un message selon lequel Dieu n'approuverait pas, mais qu'il fallait aimer tous les pécheurs, peu importe. Un jour, le professeur d'anglais nous a fait lire un poème de Walt Whitman. Il nous a ensuite demandé ce que le texte nous inspirait et si nous changerions d'avis au sujet de l'auteur si nous apprenions qu'il était homosexuel. Certains élèves ont répondu oui. Le professeur ne nous a pas dit si le poète était ou non homosexuel. J'ai aussi subi de l'intimidation et de la violence physique à l'école secondaire. On m'a frappé la tête à coups de livres à quelques reprises et j'ai reçu des œufs et des bouteilles d'eau qu'on m'a lancés d'une voiture. On m'a injurié et on a répandu des rumeurs à mon sujet. Depuis que je fréquente le collège, je n'ai subi aucune forme de violence. Personne ne m'a manqué de respect non plus. C'est une véritable bouffée d'air frais, j'ai commencé à aimer l'école et à avoir de meilleures notes. »

Renseignements à <http://MyGSA.ca/YouthSpeakUp>.



1. Quel pourcentage d'élèves trans se sent raisonnablement en sécurité à l'école?
a) 5 %
b) 15 %
c) 65 %
d) 80 %
2. Les élèves LGBTQ indiquent ne pas se sentir en sécurité
a) dans les vestiaires;
b) dans les toilettes;
c) dans les corridors;
d) dans tous ces endroits.
3. Quel pourcentage des élèves participants (LGBTQ et non LGBTQ) indiquent avoir entendu des expressions homophobes au quotidien à l'école?
a) 10 %
b) 25 %
c) 50 %
d) 75 %



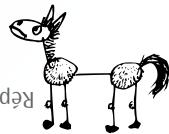
4. Vrai ou faux? Les élèves actuels sont plus susceptibles que leurs prédécesseurs d'entendre au quotidien des commentaires homophobes de la part d'autres élèves à l'école?

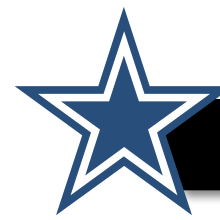
- a) Vrai
- b) Faux

5. Sur 10 élèves LGBTQ, combien ne se sentiraient pas à l'aise d'aborder les réalités LGBTQ avec la direction de l'école?

- a) 1
- b) 3
- c) 6
- d) 10

Réponses: 1. a; 2. d; 3. d; 4. a; 5. c





RÉSUMÉ DE

CHAQUE CLASSE DANS CHAQUE ÉCOLE : RAPPORT FINAL D'ÉGALE SUR L'HOMOPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DANS LES ÉCOLES CANADIENNES

Principales constatations : climat scolaire au Canada à l'heure actuelle

- Commentaires homophobes et transphobes
- Harcèlement verbal
- Harcèlement physique
- Harcèlement sexuel
- Espaces peu sécuritaires
- Politiques concernant les écoles sécuritaires
- Alliances gai-hétéro (AGH) et autres groupes inclusifs d'initiative étudiante

Principales constatations : l'homophobie, la biphobie et la transphobie n'épargnent personne

- Intersectionnalité
- Jeunes de couleur
- Jeunes Autochtones
- Jeunes ayant des parents LGBTQ
- Jeunes LGBTQ
- Jeunes trans
- Jeunes bisexuels
- Jeunes hétérosexuels

Conclusions et recommandations

- Élaboration de politiques
- Élaboration de programmes d'études
- Préparation des enseignants
- Alliances gai-hétéro
- Groupes vulnérables
- Consultation appropriée

Taylor, C., et T. Peter, T. avec T.L. McMinn, T. Elliott, S. Beldom, A. Ferry, Z. Gross, S. Paquin et K. Schachter. (2011). *Chaque classe dans chaque école : rapport final d'Égale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes*. Rapport final, Toronto (ON), Fonds d'Égale Canada pour les droits de la personne.

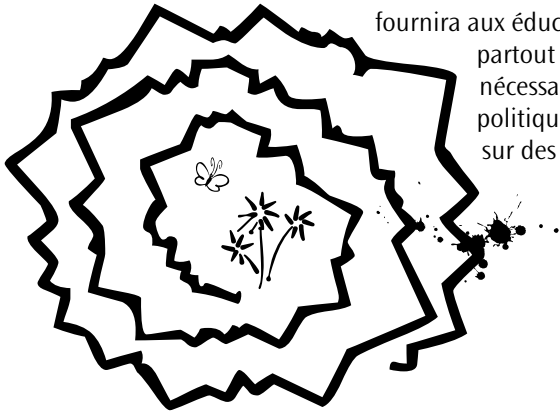
Ce rapport présente les résultats d'une enquête nationale auprès d'élèves du secondaire au Canada afin d'examiner quel genre de vie ont les élèves appartenant à une minorité sexuelle ou de genre¹. L'étude a tenté d'établir les types et l'étendue des expériences des élèves en ce qui concerne les incidents homophobes et transphobes à l'école, leur impact et l'efficacité des mesures adoptées par les écoles pour combattre ces formes courantes d'intimidation. L'enquête a interrogé plus de 3 700 élèves à l'échelle du Canada, entre décembre 2007 et juin 2009, à l'aide de deux méthodes. La première a été élaborée pour joindre le plus grand nombre possible de jeunes appartenant à une minorité sexuelle ou de genre : élèves se reconnaissant lesbiennes, gais, bisexuels, trans, bispirituels, *queer* ou en questionnement (LGBTQ). À cette fin, nous avons utilisé un sondage en ligne à libre accès, qui a fait l'objet d'une large publicité par des communiqués et des annonces sur le Web et Facebook, et en communiquant avec tous les organismes du pays que nous avons identifiés comme ayant de jeunes membres LGBTQ. La seconde méthode a été déployée dans des conditions contrôlées à l'aide d'un système de connexion à des séances à l'école dans vingt districts scolaires sélectionnés au hasard de toutes les régions du pays (à l'exception du Québec où des chercheurs québécois ont réalisé une enquête parallèle). Quinze districts scolaires ont participé en nombre suffisant pour permettre une analyse statistiquement significative. Les résultats des séances à l'école ont servi à valider celles du sondage à libre accès. Le rapport analyse les données d'ensemble de la participation individuelle en ligne et des séances à l'école. En outre, nous avons présenté des rapports confidentiels à tous les conseils scolaires participants ayant tenu des séances à l'école, qui comparent les résultats à ceux de l'ensemble des séances à l'école.

L'étude a été commandée et financée par le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne (FECDP), qui a obtenu une aide supplémentaire du concours de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines de l'Université de Winnipeg (SSHRC) et de Sexual and Gender Diversity: Vulnerability and Resilience (SVR) [Diversité sexuelle et de genre : vulnérabilité et résistance], groupe de recherche financé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Fonds de recherche sur la société et la culture (FRQSC) de la province de Québec. L'enquête même se composait d'un questionnaire de cinquante-quatre éléments, disponible en ligne et sous forme écrite, principalement des questions à choix multiple de trois genres : démographie (p. ex., âge, province, identité de genre, orientation sexuelle), expériences (p. ex., entendre le mot « gai » utilisé comme insulte, être agressé, être déprimé à cause de l'école), et les réponses des établissements (p. ex., intervention du personnel, politiques sur les écoles sûres et inclusives).

Les données quantitatives ont été évaluées afin d'en vérifier la signification statistique au moyen d'analyses bivariées pour comparer les réponses de divers groupes d'élèves, p. ex., élèves LGBTQ et non LGBTQ, minorité sexuelle (lesbienne, gai, bisexuel, *queer*, en questionnement) et minorité de genre (transgenre, transsexuel, bispirituel), groupes actuels et passés. Des tableaux croisés avec estimations du khi carré (χ^2), des échantillons de tests t indépendants et des analyses de variance (ANOVA) ont été réalisés, selon la classification ou le « niveau de mesure » des variables ou des questions (p. ex., selon qu'elles étaient dichotomiques, ordonnées ou continues). L'ampleur des effets a été calculée pour tous les khis carrés (V de Cramer), les tests t (d de Cohen) et les tests d'ANOVA significatifs (d de Cohen). Il y aura une analyse qualitative ultérieure des réponses aux questions ouvertes où les élèves ont répondu à des questions sur leurs perceptions et leurs expériences.

L'absence de données probantes au Canada représente un obstacle majeur pour les enseignants et les administrateurs désireux de comprendre ce que vivent les élèves LGBTQ, de répondre de façon adéquate et d'indiquer à leurs communautés scolaires que l'intimidation homophobe et transphobe n'est ni rare ni inoffensive, et qu'elle constitue un grave problème auquel les écoles doivent s'attaquer.

Nous désirons exprimer notre plus profond respect aux milliers d'élèves, LGBTQ et hétérosexuels, qui ont participé à cet important projet. Nous vous remercions et espérons que vous reconnaîtrez vos contributions et vos voix dans le présent rapport. Même si l'information que contient le rapport ne surprendra pas les membres de la communauté LGBTQ, l'étude fournit une base de connaissances méthodique qui fournira aux éducateurs et aux administrateurs partout au pays l'information nécessaire à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes.



¹ Aux fins du rapport, « minorité sexuelle » désigne les jeunes qui ne se reconnaissent pas exclusivement hétérosexuels, et « minorité de genre », à ceux qui ne se reconnaissent ni « femme », ni « homme ».

➔ COMMENTAIRES HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES

- 70 % de tous les participants, élèves LGBTQ et non LGBTQ, déclarent entendre des expressions comme « that's so gay » au quotidien et presque la moitié (48 %), des remarques comme « fif » et « gouine » à l'école.
- Presque 10 % des élèves LGBTQ déclarent entendre des commentaires homophobes de la part d'enseignants, sur une base quotidienne ou hebdomadaire (17 % des élèves trans, 10 % des élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle et 8 % des élèves de sexe masculin membres d'une minorité sexuelle). Encore plus d'élèves LGBTQ déclarent avoir entendu des enseignants faire des commentaires transphobes ou négatifs liés au genre, sur une base quotidienne ou hebdomadaire, soit 23 % des élèves trans, 15 % des élèves de sexe masculin membres d'une minorité sexuelle et 12 % des élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle.
- Presque aucun élève LGBTQ déclare ne jamais avoir entendu de commentaires homophobes de la part d'autres élèves (1 % des élèves trans; 2 % des élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle et 4 % des élèves de sexe masculin membres d'une minorité sexuelle). Cela suggère que les élèves membres d'une minorité sexuelle au Canada entendront fort probablement des insultes au sujet de leur orientation sexuelle.

HARCÈLEMENT VERBAL

- 74 % des élèves trans, 55 % des élèves membres d'une minorité sexuelle et 26 % des élèves non LGBTQ déclarent subir du harcèlement verbal en raison de leur expression de genre.
- 37 % des élèves trans, 32 % des élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle et 20 % des élèves de sexe masculin membres d'une minorité sexuelle déclarent subir du harcèlement verbal, sur une base quotidienne ou hebdomadaire, en raison de leur orientation sexuelle.
- 68 % des élèves trans, 55 % of des élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle et 42 % des élèves de sexe masculin membres d'une minorité sexuelle déclarent subir du harcèlement verbal en raison de leur orientation sexuelle ou genre perçu. Il se pourrait que les jeunes trans déclarent subir des niveaux de harcèlement particulièrement élevés au motif de leur orientation sexuelle perçue parce qu'ils sont souvent perçus comme lesbiennes, gais ou bisexuels, alors qu'ils ne le sont pas.
- Plus du tiers (37 %) des jeunes ayant des parents LGBTQ déclarent subir du harcèlement verbal en raison de l'orientation sexuelle de leurs parents. Il se pourrait qu'ils soient plus susceptibles de subir du harcèlement verbal en raison de leur propre expression du genre (58 % contre 34 % des autres élèves), de leur orientation sexuelle ou identité de genre perçue (46 % contre 20%), de leur genre (45 % contre 22 %) ou de leur orientation sexuelle (44 % contre 20 %).

HARCÈLEMENT PHYSIQUE


- Plus d'un élève sur cinq (21 %) LGBTQ déclare subir du harcèlement ou de la violence physique en raison de leur orientation sexuelle.
- 20 % des élèves LGBTQ et presque 10 % des élèves non LGBTQ déclarent subir du harcèlement ou de violence physique en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre perçue.

- 37 % des élèves trans, 21 % des élèves membres d'une minorité sexuelle et 10 % des élèves non LGBTQ déclarent subir du harcèlement ou de la violence physique en raison de leur expression de genre.
- Plus du quart (27 %) des jeunes ayant des parents LGBTQ déclarent subir de la violence physique en raison de l'orientation sexuelle de leurs parents. Ils sont plus susceptibles que leurs pairs de subir du harcèlement ou de la violence physique en raison de leur propre expression du genre (30 % contre 13 % des autres élèves), de leur orientation sexuelle ou identité de genre perçue (27 % contre 12 %), de leur genre (25 % contre 10 %) ou de leur orientation sexuelle (25 % contre 11 %).

HARCÈLEMENT SEXUEL

Les niveaux de harcèlement sont élevés pour tous les élèves LGBTQ. Les groupes d'élèves suivants déclarent avoir subi du harcèlement sexuel à l'école dans la dernière année :

- 49 % des élèves trans;
- 45 % des élèves ayant des parents LGBTQ;
- 43 % des élèves bisexuelles;
- 42 % des élèves bisexuels;
- 40 % des élèves gais;
- 33 % des élèves lesbiennes

 Il se pourrait que les niveaux supérieurs de harcèlement sexuel subis par les homosexuels par rapport aux lesbiennes soient attribuables à une plus grande exposition à l'humiliation sexuelle comme forme distincte d'attention sexuelle non désirée. Il se peut que les élèves lesbiennes soient moins susceptibles que les élèves homosexuels ou trans de considérer les expériences de harcèlement comme sexuelles. Une analyse plus approfondie examinera les expériences incluses dans cette constatation.

ESPACES PEU SÉCURITAIRES

- Presque les deux tiers (64 %) des élèves LGBTQ et 61 % des élèves ayant des parents LGBTQ déclarent ne pas se sentir en sécurité à l'école.
- Les deux endroits où les élèves LGBTQ et ceux qui ont des parents LGBTQ se sentent le moins en sécurité sont presque toujours ceux qui sont séparés en fonction du sexe. Presque la moitié (49 %) des élèves LGBTQ et plus des deux cinquièmes (42 %) des jeunes ayant des parents LGBTQ considèrent les vestiaires comme peu sécuritaires; près du tiers (30 %) des jeunes non LGBTQ abondent dans le même sens. Plus des deux cinquièmes (43 %) des élèves LGBTQ et plus des deux cinquièmes (41 %) des jeunes ayant des parents LGBTQ considèrent que les toilettes sont peu sécuritaires; plus du quart (28 %) des élèves non LGBTQ abondent dans le même sens.
- Les élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle sont plus susceptibles d'indiquer ne pas se sentir en sécurité dans les vestiaires de l'école (59 %). Un nombre élevé (52 %) d'élèves trans déclarent ne pas se sentir en sécurité dans les vestiaires et les toilettes. Il faut souligner que les endroits où les élèves de sexe féminin membres d'une minorité sexuelle et les élèves trans ne se sentent souvent pas en sécurité sont des lieux séparés en fonction du sexe. Cela contredit les présomptions selon lesquelles les incidents homophobes et transphobes ont lieu dans des endroits réservés aux hommes, et indique un lien entre le « maintien de l'ordre entre les sexes » et le sentiment de ne pas se sentir en sécurité.

POLITIQUES RELATIVES AUX ÉCOLES SÛRES

Les politiques générales concernant les écoles sûres qui n'incluent pas de mesures particulières en matière d'homophobie sont inutiles pour améliorer le climat scolaire pour les élèves LGBTQ. Les élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles dotées de politiques anti-homophobie déclarent un nombre nettement moindre d'incidences de harcèlement verbal et physique en raison de leur orientation sexuelle :

80 % des élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles dotées de politiques anti-homophobie déclarent n'avoir jamais subi de harcèlement physique contre seulement 67 % des élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles n'en possédant pas;

46 % des élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles dotées de politiques anti-homophobie déclarent n'avoir jamais subi de harcèlement physique contre seulement 40 % des élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles n'en possédant pas.

Les élèves LGBTQ qui fréquentent des écoles dotées de politiques anti-homophobie ne déclarent pas de niveaux particulièrement supérieurs de sentiment d'insécurité à l'école au regard de leur identité ou expression de genre : cela souligne le besoin d'inclure explicitement l'identité et l'expression de genre et l'anti-transphobie dans les politiques d'équité et d'éducation inclusive des écoles et des commissions scolaires.

ALLIANCES GAI-HÉTÉRO (AGH) ET AUTRES GROUPES ÉTUDIANTS INCLUSIFS

Les AGH sont des clubs étudiants officiels dont les membres sont LGBTQ et hétérosexuels et où un ou deux enseignants servent de conseillers pédagogiques. Les élèves qui fréquentent une

école ayant une AGH savent qu'ils peuvent compter sur au moins un ou deux adultes avec qui aborder les réalités LGBTQ. Le but de l'AGH est de fournir un espace sécuritaire très nécessaire où les élèves LGBTQ et les alliés peuvent collaborer pour faire de leur école un lieu ouvert aux élèves membres d'une minorité sexuelle ou de genre. Certaines AGH s'appellent autrement – club arc-en-ciel, club des droits de la personne ou club de justice sociale – pour indiquer leur ouverture aux personnes non LGBTQ (bien que certains ne soient pas des AGH et ne s'intéressent pas nécessairement à l'homophobie, à la biphobie et à la transphobie), et parfois parce que « alliance gai-hétéro » pose un problème car « gai » n'inclut pas nécessairement ou explicitement les personnes lesbiennes, bisexuelles ou trans.

Malgré cela, l'acronyme AGH pour désigner un groupe étudiant interpellé par les réalités LGBTQ est devenu monnaie courante. Ce sont souvent des élèves LGBTQ qui prennent l'initiative, bien que des enseignants manifestent parfois leur intérêt. Ces groupes sont aussi des lieux sûrs solidaires pour les élèves de parents LGBTQ. À l'heure actuelle, une centaine de groupes étudiants ouverts aux LGBTQ au pays sont inscrits sur MonAGH.ca, site des écoles sûres et de l'éducation inclusive d'Égale Canada.

- Les élèves qui fréquentent une école dotée d'une AGH sont nettement plus susceptibles de convenir que leur communauté scolaire appuie les personnes LGBTQ, d'être ouverts avec une partie ou l'ensemble de leurs pairs au sujet de leur orientation sexuelle ou identité de genre, et plus susceptibles de constater que le climat à l'école est de moins en moins homophobe.
- Les élèves qui fréquentent une école dotée d'une politique anti-homophobie sont nettement plus susceptibles de convenir que la direction de l'école appuie l'AGH.
- Les élèves de la C.-B. et de l'Ontario déclarent plus souvent que ceux des Prairies, des provinces de l'Atlantique et du Nord que leur école est dotée d'une AGH.



➔ L'INTERSECTIONNALITÉ

« Je crois qu'il y a beaucoup de travail à faire pour reconnaître que les personnes LGTBQ sont issues de diverses cultures et collectivités, et pour détruire les mythes et les croyances afin de permettre aux personnes qui s'identifient à ces collectivités d'être à l'abri des préjugés et de l'oppression. »

Comme le point sur un graphique où les lignes se croisent s'appelle « intersection », la convergence de catégories d'identification comme l'âge, la classe sociale, l'éducation, l'origine ethnique, l'identité et l'expression du genre, l'origine géographique, les aptitudes physiques et mentales, la race, la religion, l'orientation sexuelle ou d'autres facteurs, et l'impossibilité de les séparer les unes des autres s'appelle « intersectionnalité ». Nombre de personnes subissent de la discrimination fondée sur plus d'une catégorie : par exemple, une lesbienne racialisée peut subir de l'hétérosexisme, de l'homophobie, de la lesbophobie, de la misogynie, du racisme et de la transphobie ou d'autres formes de discrimination comme l'âgisme et les préjugés fondés sur la capacité ou la classe sociale, selon la façon dont elle s'identifie et est perçue. En outre, chaque aspect de l'identité peut influencer sur d'autres aspects. Ainsi, il se peut qu'une lesbienne racialisée soit exposée à des formes différentes de sexisme et d'homophobie que celles d'une lesbienne non racialisée.

L'enquête révèle qu'il y a peu de variation régionale ou ethnique quant aux niveaux de harcèlement physique lié au genre ou à l'orientation sexuelle, mais les jeunes de race blanche, LGBTQ et non LGBTQ, sont nettement moins susceptibles de subir du harcèlement ou de la violence physique à cause de leur origine ethnique: 8 %, contre 13 % des jeunes Autochtones et 15 % des jeunes de couleur. Par conséquent,

il importe de souligner l'effet combiné, ou double, sur les jeunes Autochtones et de couleur – non seulement ces derniers subissent du harcèlement ou de la violence physique au regard du genre ou de l'orientation sexuelle, mais ils sont nettement plus susceptibles de subir du harcèlement ou de la violence physique à cause de leur origine ethnique.

JEUNES DE COULEUR

« *S'il est déjà difficile d'être LGBT au secondaire, la situation est particulièrement pénible pour les jeunes LGBT membres d'une minorité visible. Ces jeunes ont beaucoup de difficulté à trouver des images et de l'information positives.* »

- Les jeunes de couleur, LGBTQ et non LGBTQ, sont nettement moins susceptibles de connaître des élèves LGBTQ sortis du placard (67 % contre 81 % des jeunes de race blanche et 87 % des jeunes Autochtones, LGBTQ et non LGBTQ combinés) ou de connaître des enseignants ou des membres du personnel solidaires des élèves LGBTQ (48 % n'en connaissaient aucun, contre 38 % des jeunes Autochtones et 31 % des jeunes de race blanche, LGBTQ et non LGBTQ combinés).
- Presque le cinquième (18 %) des élèves de couleur ayant connu des programmes d'études ouverts aux LGBTQ déclarent que les discussions en classe au sujet des relations des personnes LGBTQ étaient négatives (contre 14 % des jeunes de race blanche et 11 % des jeunes Autochtones). Ils sont aussi moins susceptibles de considérer que la présentation en classe des réalités LGBTQ était très positive (17 % contre 26 % des jeunes de race blanche et 31 % des jeunes Autochtones).

- Les jeunes de couleur, LGBTQ et non LGBTQ, déclarent les niveaux les plus faibles de facilité avec laquelle ils peuvent aborder les réalités LGBTQ avec qui que ce soit, y compris les entraîneurs, les enseignants, les camarades de classe, leurs parents, voire un ami intime.

Ce niveau élevé d'isolement des jeunes de couleur au sujet des réalités LGBTQ suggère qu'il faut trouver des moyens d'atteindre ces jeunes qui tiennent compte de la culture et des tabous de leurs collectivités entourant les réalités LGBTQ.

JEUNES AUTOCHTONES

L'enquête livre peu de résultats statistiquement significatifs au sujet des expériences des jeunes Autochtones LGBTQ dans les écoles canadiennes. Dans certains cas, les jeunes Autochtones rendent compte d'expériences semblables à celles des jeunes de race blanche, comme la facilité avec laquelle ils peuvent aborder les réalités LGBTQ avec les membres de la communauté scolaire. Dans d'autres cas, ils déclarent des expériences semblables à celles des jeunes de couleur – par exemple, au regard des taux déclarés de harcèlement physique fondé sur la race ou l'origine ethnique. D'autres travaux devront être réalisés pour mieux comprendre et satisfaire les besoins des jeunes Autochtones du Canada.

➔ JEUNES AYANT DES PARENTS LGBTQ

Non seulement les jeunes ne veulent pas entendre parler de leurs proches dans des termes cruels, mais les jeunes dont des membres de leur famille sont LGBTQ évitent d'en parler pour se protéger contre le harcèlement. Comme l'écrit un élève, « je ne dévoile rien au sujet des membres de ma famille parce que les gens sont tellement stupides qu'ils croient que si on connaît quelqu'un qui est LGBTQ, ça signifie qu'on l'est aussi ».

- Les jeunes ayant des parents LGBTQ sont trois fois plus susceptibles que les autres de s'absenter parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité à l'école (40 % contre 13 %) ou en s'y rendant (32 % contre 10 %). Ces résultats sont très importants non seulement parce qu'ils révèlent le degré de peur de ces jeunes, mais aussi à cause de l'effet potentiel de l'absentéisme sur leur rendement scolaire.
- Les jeunes ayant des parents LGBTQ sont plus susceptibles d'être conscients des commentaires homophobes et transphobes des enseignants : le cinquième des jeunes ayant des parents LGBTQ indiquent que les enseignants font parfois ou souvent des commentaires homophobes, contre seulement 7 % des autres élèves, et le quart des jeunes ayant des parents LGBTQ, que les enseignants font parfois ou souvent des commentaires transphobes, contre 10 % des autres élèves.
- Les élèves ayant des parents LGBTQ sont plus susceptibles d'être profondément troublés par les commentaires homophobes (23 % contre 11 % des autres élèves) ou très troublés (29 % contre 19 %).

➔ JEUNES LGBTQ

Un élève sur sept ayant répondu au sondage dans sa totalité lors des séances à l'école se reconnaît LGBTQ (14 %), ce qui concorde avec les pourcentages des élèves qui déclarent ne pas être exclusivement hétérosexuels dans une enquête à grande échelle réalisée auprès de jeunes de la Colombie-Britannique (Saewyc et McCreary Society, 2007).

En outre, les jeunes attirés par des personnes du même sexe se reconnaissent souvent hétérosexuels dans l'enquête, même s'ils ont eu des rapports sexuels avec un partenaire de même sexe. Les participants à l'enquête sous-déclarent souvent leur appartenance à une minorité sexuelle pour des raisons de confidentialité, même dans des études anonymes. Cela suggère que certaines déclarations selon lesquelles les membres de minorités sexuelles ne représentent que 2-3 % de la population sous-estiment considérablement les chiffres. Notre recherche suggère que chaque classe de chaque école canadienne compte plusieurs élèves issus de minorités sexuelles, sans mentionner les élèves ayant des parents LGBTQ. Bien entendu, nombre de ces élèves ne révèlent pas l'orientation sexuelle ou identité de genre des membres de leur famille avant d'avoir quitté l'école.



➔ JEUNES TRANS

Bien que le nombre d'élèves se reconnaissant trans soit comparativement faible, ceux-ci constituent des cibles de harcèlement très visibles. Si ces élèves déclarent parfois des niveaux élevés de harcèlement au motif de l'orientation sexuelle perçue, c'est qu'ils sont présumés lesbiennes, gais ou bisexuels, alors que ce n'est pas le cas. Leur sentiment accru d'absence de sécurité à l'école est vraisemblablement attribuable aux normes strictes du « maintien de l'ordre entre les sexes » (masculinité pour les hommes et féminité pour les femmes), de sorte qu'ils deviennent des cibles visibles de discrimination et de harcèlement.

- 90 % des jeunes trans entendent des commentaires transphobes de la part d'autres élèves, et près du quart (23 %), de la part d'enseignants, sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Près des trois quarts (74 %) des élèves trans déclarent subir du harcèlement verbal en raison de leur expression du genre.
- Le quart des élèves trans déclarent avoir subi du harcèlement physique (25 %) ou avoir eu des biens volés ou endommagés (24 %) parce qu'ils sont LGBTQ. Ils sont beaucoup plus susceptibles que les élèves membres d'une minorité sexuelle ou non LGBTQ d'avoir subi du harcèlement ou de la violence physique à cause de leur expression de genre (37 % contre 21 % des élèves membres de minorités sexuelles et 10 % des élèves non LGBTQ).
- Si l'on tient compte de tous les motifs liés au genre qui font que les élèves ne se sentent pas en sécurité, y compris l'origine ethnique et la religion, plus des trois quarts (78 %) des élèves trans indiquent ne pas se sentir en sécurité à l'école, d'une façon ou une autre. Quarante-quatre pour cent des élèves trans indiquent être enclins à s'absenter de l'école parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité, et 15 % déclarent s'être absentés plus de dix jours pour cette raison.

➔ JEUNES BISEXUELS

La comparaison des réponses des jeunes bisexuelles et bisexuels avec celles des jeunes lesbiennes et homosexuels révèle que souvent, le genre semble un facteur plus déterminant que l'orientation sexuelle chez les jeunes femmes membres de minorité sexuelle. Cela ne semble pas être le cas des jeunes hommes membres de minorités sexuelles.

Harcèlement physique à cause du fait d'être LGBTQ

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 26 % des jeunes bisexuelles | 25 % des jeunes lesbiennes |
| • 12 % des jeunes bisexuels | 23 % des jeunes homosexuels |

Rumeurs ou mensonges au sujet du fait d'être LGBTQ

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 56 % des jeunes bisexuelles | 52 % des jeunes lesbiennes |
| • 37 % des jeunes bisexuels | 47 % des jeunes homosexuels |

Absentéisme à cause du sentiment d'insécurité

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 29 % des jeunes bisexuelles | 25 % des jeunes lesbiennes |
| • 19 % des jeunes bisexuels | 28 % des jeunes homosexuels |

Au moins un lieu peu sécuritaire à l'école

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 71 % des jeunes bisexuelles | 72 % des jeunes lesbiennes |
| • 64 % des jeunes bisexuels | 74 % des jeunes homosexuels |

Sentiment d'insécurité à l'école à cause de l'orientation sexuelle réelle ou perçue

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 63 % des jeunes bisexuelles | 67 % des jeunes lesbiennes |
| • 39 % des jeunes bisexuels | 51 % des jeunes homosexuels |

Sentiment d'insécurité à l'école

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • 75 % des jeunes bisexuelles | 73 % des jeunes lesbiennes |
| • 51 % des jeunes bisexuels | 62 % des jeunes homosexuels |

Ces résultats sont intéressants à bien des égards. D'abord, la compréhension populaire de l'intimidation en milieu scolaire pourrait porter à croire que les hétérosexuels sont plus susceptibles d'être les auteurs de harcèlement homophobe et que leurs cibles seraient des homosexuels, qu'ils ont l'occasion d'intimider dans des lieux séparés en fonction du sexe sans surveillance comme les vestiaires et les toilettes. En second lieu, on entend parfois que les lesbiennes ont la vie moins difficile que les homosexuels, que la société tolère généralement mieux les lesbiennes que les homosexuels, et que le fait d'être lesbienne ou bisexuelle est très à la mode. Les constatations réfutent ces conceptions populaires sur les jeunes femmes et les femmes membres de minorités sexuelles.

Les jeunes membres de minorités sexuelles, bisexuels et homosexuels, semblent toutefois avoir en commun un niveau supérieur de contacts sociaux. Ces deux groupes sont en effet plus susceptibles de connaître des jeunes LGBTQ sortis du placard et des membres du personnel scolaire solidaires.

Ne connaît personne à l'école qui soit sorti du placard

- | | |
|--|--------------------------------|
| • 21 % des jeunes bisexuelles | 31 % des jeunes lesbiennes |
| • 13 % des jeunes bisexuels
homosexuels | 15 % des jeunes
homosexuels |

Ne connaît aucun membre du personnel solidaire des LGBTQ

- | | |
|--|--------------------------------|
| • 36 % des jeunes bisexuelles | 28 % des jeunes lesbiennes |
| • 22 % des jeunes bisexuels
homosexuels | 26 % des jeunes
homosexuels |



JEUNES HÉTÉROSEXUELS

- Une des constatations les plus frappantes de notre étude est que 58 % des jeunes non LGBTQ trouvent offensants les commentaires homophobes. Cela suggère qu'il y a une grande solidarité potentielle pour l'éducation ouverte aux LGBTQ parmi les élèves hétérosexuels.
- Un élève hétérosexuel sur dix déclare subir du harcèlement verbal à cause de son orientation sexuelle perçue, et un sur quatre, de son expression de genre
- Presque 10 % des jeunes non LGBTQ déclarent subir du harcèlement ou de la violence physique en raison de leur orientation sexuelle ou identité du genre, et plus de 10 %, à cause de leur expression de genre.
- En général, chaque école est susceptible de compter autant d'élèves hétérosexuels que LGBTQ qui ont subi du harcèlement à cause de leur orientation sexuelle ou expression du genre.

L'étude fournit une confirmation statistique de ce que les élèves LGBTQ, les jeunes perçus comme LGBTQ, les jeunes dont les parents sont LGBTQ et leurs alliés, de même que les enseignants et les administrateurs qui travaillent à l'éducation anti-homophobie, anti-biphobie et anti-transphobie, et à l'intersectionnalité savent depuis un bon moment au sujet de la vie dans les écoles canadiennes.

La situation se présente comme suit dans nombre d'écoles :

- Les élèves LGBTQ sont exposés chaque jour à un langage qui insulte leur dignité, et les jeunes dont des membres de leur famille sont LGBTQ entendent constamment des commentaires qui dénigrent leurs proches.
- Les élèves LGBTQ et ceux qui ont des parents LGBTQ subissent nettement plus de harcèlement verbal, physique, sexuel et autres formes de discrimination et de violence que les autres élèves.
- La plupart des élèves LGBTQ et de ceux qui ont des parents LGBTQ ne se sentent pas en sécurité à l'école.
- La situation est pire à tous les égards pour les élèves de sexe féminin appartenant à des minorités sexuelles et pour les jeunes qui ont des parents LGBTQ, et pire encore pour les élèves trans.
- Nombre d'élèves, surtout les élèves de couleur, ne connaissent personne avec qui aborder les réalités LGBTQ.
- Nombre d'écoles ont élaboré des programmes d'éducation aux droits de la personne qui prônent le respect et la dignité de toutes les identités protégées en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'exception des personnes LGBTQ.
- Des enseignants ferment souvent les yeux lorsqu'ils entendent des commentaires homophobes et transphobes, et certains vont même jusqu'à faire eux-mêmes ce genre de commentaires.

Le titre original de notre enquête ne nommait que l'homophobie, mais nos constatations démontrent que le climat scolaire est tout aussi hostile, voire pire, pour les élèves bisexuels et trans. L'étude montre également que moins les élèves sont affectés directement par l'homophobie, la biphobie et la transphobie, moins ils en sont conscients. Ce résultat a des incidences sur le monde des adultes : en effet, nombre d'éducateurs et d'administrateurs sous-estiment l'étendue de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie dans leurs cultures scolaires ainsi que les dommages causés aux jeunes qu'ils prennent en charge. L'étude révèle que plus les participants sont marginalisés, plus leur expérience du climat scolaire est pénible. À la lumière des constatations, il faudra que les éducateurs redoublent d'effort pour inclure les jeunes lesbiennes, les bisexuelles, les élèves trans, les élèves dont les parents sont membres d'une minorité sexuelle ou de genre ainsi que les jeunes de couleur issus de minorités sexuelles. À cette fin, les politiques et les programmes d'études et autres devront refléter la compréhension de la façon dont le climat scolaire dans lequel évoluent les jeunes issus de minorités sexuelles ou de genre est influencé par les systèmes entrecroisés de pouvoir social comme la racialisation et la pauvreté qui sévissent dans les écoles. Les politiques et les programmes d'études relatifs aux écoles sécuritaires ouvertes aux LGBTQ ne suffiront pas. Par exemple, nous n'avons trouvé aucun milieu où la totalité des élèves déclarent ne jamais entendre de commentaires homophobes ou transphobes ou qu'ils peuvent tous aborder tous les enseignants. Cependant, les résultats de l'étude indiquent que même si le problème des climats scolaires hostiles aux élèves membres de minorités sexuelles ou de genre est très répandu, il n'est peut-être pas aussi grave qu'on pourrait le penser. Dans les écoles où des efforts ont été déployés pour mettre en œuvre des politiques ouvertes aux LGBTQ, créer une AGH ou certains programmes ouverts aux LGBTQ, le climat est nettement plus positif pour les élèves appartenant à des minorités sexuelles ou de genre.

À la lumière de l'analyse présentée dans le rapport, nous faisons les recommandations suivantes.

ÉLABORATION DES POLITIQUES

1. Que les ministères de l'Éducation provinciaux obligent l'inclusion de mesures anti-homophobie, anti-biphobie, anti-transphobie et sur l'intersectionnalité dans les politiques et les programmes relatifs aux écoles sécuritaires, et la définition d'étapes pour leur mise en œuvre efficace afin d'appuyer et de motiver le personnel des écoles et des districts, et obligent les divisions scolaires à fournir des données vérifiables sur une véritable mise en œuvre.
2. Que les divisions scolaires élaborent des politiques anti-homophobie, anti-biphobie, anti-transphobie et sur l'intersectionnalité pour fournir aux écoles une autorité et un leadership organisationnels.
3. Que les écoles mettent en œuvre des politiques anti-homophobie, anti-biphobie, anti-transphobie et sur l'intersectionnalité, et qu'elles en informent les élèves, les parents, les directions d'école et tous les membres du personnel scolaire, dans le cadre de leur engagement à faire des écoles des lieux sécuritaires, respectueux et accueillants pour tous les membres des communautés scolaires.
4. Que des efforts soient déployés pour l'élaboration d'ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention de tous les employés des divisions scolaires sur l'intersectionnalité et sur les effets du langage homophobe, biphobe et transphobe et la façon de le combattre en classe, dans les corridors et tous les autres lieux de l'école, y compris les activités et le transport scolaires.

ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

5. Que les ministères de l'Éducation et les divisions scolaires exigent l'inclusion de représentations respectueuses de personnes LGBTQ dans les cours et définissent des principes directeurs et des ressources dans le but d'intégrer l'enseignement ouvert aux personnes LGBTQ, y compris l'intersectionnalité, dans tous les programmes, ainsi que des données vérifiables sur une véritable mise en œuvre.
6. Que les divisions scolaires fournissent des possibilités de perfectionnement professionnel pour aider les écoles à mettre en œuvre des programmes d'études ouverts aux personnes LGBTQ et incluant l'intersectionnalité.
7. Que les écoles intègrent des programmes d'études ouverts aux personnes LGBTQ dans des cours désignés comme la vie familiale et les études sociales, et fournissent aux enseignants les ressources nécessaires pour intégrer les réalités LGBTQ et l'intersectionnalité dans les matières qu'ils enseignent.

PRÉPARATION DES ENSEIGNANTS

8. Que les facultés d'Éducation intègrent à leurs programmes de baccalauréat l'enseignement des réalités LGBTQ et de l'intersectionnalité dans les cours obligatoires, pour permettre aux futurs enseignants d'acquérir les compétences nécessaires avant d'entrer en classe.



➔ ALLIANCES GAI-HÉTÉRO

9. Que les écoles appuient fermement les efforts des élèves destinés à mettre sur pied des AGH ou des clubs étudiants similaires ouverts aux réalités LGBTQ, et que dans les écoles où les élèves manifestent leur intérêt à cet égard, la direction demande à des enseignants de collaborer avec les élèves à la mise sur pied de tels clubs. Il est imprudent de tenir pour acquis que les élèves LGBTQ et ceux qui ont des parents LGBTQ préféreront faire leurs études en étant isolés de leurs pairs et de leurs enseignants.

➔ GROUPES VULNÉRABLES

10. Qu'une attention particulière soit accordée au soutien de la sécurité et du bien-être des lesbiennes, des jeunes bisexuelles et des jeunes trans dans toutes les recommandations précédentes ainsi qu'aux besoins des jeunes qui ont des parents LGBTQ et des jeunes de couleur membres de minorités sexuelles et de genre.

➔ CONSULTATION APPROPRIÉE

11. Que des personnes et des organismes ayant une expertise reconnue en matière d'intersectionnalité et d'éducation ouverte aux réalités LGBTQ soient consultés au sujet de tous les points ci-dessus. Des éducateurs de toutes les régions du Canada possèdent ce genre d'expertise.

Il est fort peu probable qu'il y ait une classe dans quelque école canadienne que ce soit, publique ou privée, religieuse ou laïque, où l'on ne trouve pas d'élèves LGBTQ. Le harcèlement, les insultes et les commentaires selon lesquels leurs identités ont leur place dans le bureau du conseiller en orientation, mais pas en classe, ne réussiront pas à transformer les élèves LGBTQ en hétérosexuels qui se conforment aux normes en matière de genre; au contraire, cela les rendra malheureux. Dans la première enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans écoles canadiennes, les élèves nous disent qu'ils veulent que les adultes dans leur vie fassent leur part. Nombre de participants, LGBTQ et non LGBTQ, expriment leur profonde déception à l'endroit des membres du personnel scolaire qui ferment les yeux lorsqu'ils entendent du langage irrespectueux. Les résultats fournissent suffisamment de raisons aux éducateurs et aux administrateurs partout au pays de relever le défi et d'accueillir leurs élèves LGBTQ et ceux dont les parents sont LGBTQ dans des écoles inclusives du 21^e siècle qui s'opposent explicitement et sérieusement à la discrimination au motif de l'identité ou expression de genre et de l'orientation sexuelle, et soutiennent véritablement des milieux sécuritaires et respectueux pour tous les membres de leurs communautés scolaires.

**Diversité sexuelle et de genre,
ressource pédagogique inclusive
du Nouveau-Brunswick, fait
partie de la campagne d'égalité
pour des écoles sécuritaires.**



Projet de loi C-58
2014-2015